



LA MURAZ

www.lamuraz.com

BULLETIN MUNICIPAL N° 59



ligne H



La Muraz
Naz
Esserts
Mornex
Monnetier
Etrembières
Annemasse





INFORMATIONS - SOMMAIRE



Journal communal de La Muraz n° 59
 Parution semestrielle gratuite - Tirage 550 exemplaires
Responsable de la publication : Nadine Perinet
Commission du bulletin :
 Membres de la commission : Marie-Noëlle Bovagne, Marie-Ange Dupont, Marie-Edith Locher, Etienne Toullec.
 Rédacteurs extérieurs de la commission : Camille Dubois, Comité APE, Comité ASL, Comité Croc'livres, Eveline Pattay, Gianni Guerini, Magali Madala.
 Photos de couvertures : Dorian Laruz, Marie-Ange Dupont.
 Impression sur papier recyclé :
 Imprimerie Offset Service Dufrene - Reignier - 04 50 43 43 02

Sommaire

Le mot de M ^{me} le Maire	1
Comptes rendus des conseils municipaux.....	2 à 16
État civil	16
Emplois d'été.....	16
PLU	17

Finances

Fonctionnement et investissement 2018.....	18
Fonctionnement et investissement 2019.....	19
Enfouissement des lignes HTA	20
Urbanisme	20

Travaux et projets dans la commune

Restructuration du groupe scolaire	21
Travaux autour de l'Église	22
Pose du columbarium	22
Zone 30	22
Un secrétariat réaménagé.....	23
Devinez ???	23
Commission environnement	23

Affaires scolaires

Cantine délocalisée	24
Nouvelle cantine	24
Repas américain à la cantine	25
Dictionnaire CM2.....	25
Cabine téléphonique	25

Centre communal d'action sociale

Galettes et crêpes des Aînés.....	26
Repas des Aînés	26
L'anniversaire de notre doyenne.....	27
Activités de nos Aînés	27
Balade de nos Aînés en Isère	28
Portage de repas.....	28

Manifestations municipales

Vœux du Maire	29
Vœux Intercommunaux	29
Médaille d'Honneur	30
Épiphanie à la Croisette	30
Matinée environnement.....	31
Cérémonie du 8 mai 2019.....	31
Feux du 13 Juillet 2019.....	31
Fête des mamans	32
Concert de l'Harmonie.....	32

Manifestations associatives

Association des parents d'élèves	33 à 34
Association Croc'livres	35
Association Les'Muriens	35 à 36
Association Saint-Antoine	37
Association Sports et Loisirs	38
Anciens combattants d'Afrique du Nord	39

Déclaration des ruches.....	39
------------------------------------	-----------

Communauté de communes	40
-------------------------------------	-----------

Consultance architecturale	41
-----------------------------------------	-----------

Ligne régulière Proximiti	41
----------------------------------------	-----------

Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe.....	41
--------------------------------------------------------------	-----------

Tri des déchets Sidefage	42
---------------------------------------	-----------

Maison du Salève	43
-------------------------------	-----------

Raid humanitaire	44
-------------------------------	-----------

Bloc-notes	45
-------------------------	-----------



LE MOT DE MADAME LE MAIRE

**Chères habitantes,
chers habitants,**

Réjouissons-nous de cette période estivale, des moments de ralenti. On prend enfin le temps de vivre différemment, avec ou sans vacances, dehors au soleil où... à l'ombre... Vous n'êtes pas sans savoir que le climat évolue, les périodes caniculaires que nous avons subies au mois de juin et de juillet furent là pour nous le rappeler.

Cette période de l'année nous permet de mesurer combien nous avons la chance d'habiter un territoire où l'énergie de ceux qui y résident génère joie de vivre et convivialité.

L'été est la saison des plaisirs simples... mais aussi des fêtes. Cela tombe bien dans notre commune, l'été est un florilège festif ! Fête des Muriens, fête de l'école, fête de la musique, le 13 juillet et ses feux d'artifices et enfin la traditionnelle kermesse. La fête de la musique et des chansons inspire danses et sourires partout en France et même dans le monde. A l'échelle communale, depuis cette année, nous apportons notre soutien à l'association qui prend en charge cette organisation, en lui accordant gratuitement de la salle polyvalente et aide au financement du groupe de musique retenu pour animer cette manifestation (à hauteur du montant de l'orchestre du 13 juillet, mettant ainsi sur un pied d'égalité ces 2 manifestations civiles et traditionnelles de portée nationale).

Le plan local d'urbanisme est arrivé dans sa dernière phase et sera approuvé d'ici quelques jours. La dernière grosse réunion de travail avec les P.P.A. (personnes publiques associées), en quelque sorte gros examen de passage obligatoire, pour recevoir les différents accords des services de l'état sur les modifications éventuelles sorties de l'enquête publique, ont confirmé la validité de notre futur document d'urbanisme. Il a fallu, bien des fois, revoir notre copie afin de trouver un consensus acceptable pour tous.

Les travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire auront battu leur plein durant ces deux mois d'été et ce malgré les périodes de vacances bien connues en août en général et dans le bâtiment en particulier... tant cette activité aura été nécessaire pour que les écoliers puissent effectuer leur rentrée dans des classes et locaux fonctionnels dès le 2 septembre... Quelques finitions demanderont néanmoins encore quelques journées d'intervention. Une inauguration avec visite des locaux aura lieu dans l'automne, à l'issue normale des travaux.

Enfin le projet de micro-crèche se concrétise : le marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'une extension

de bâtiment modulaire est en cours. En l'annexant au module que nous possédons déjà, un nouvel ensemble implanté près des bâtiments scolaires accueillera les tout-jeunes enfants et ce dès le début de l'année 2020. Ce service sera géré par un prestataire privé, locataire de nos bâtiments communaux.

L'investissement est le moteur de la dynamique (économique et communale) et cette prise de conscience, nous l'avons eue depuis le début de notre mandat. La course aux subventions et aides diverses est le « passage obligé » pour toute réalisation importante. Doter notre commune des équipements nécessaires au maintien de la vie d'un village en harmonie avec son époque, fait partie des priorités de notre conseil municipal.

Je profite de ce mot du Maire, le dernier de cette mandature, pour présenter mes sincères remerciements à toutes celles et ceux qui m'ont accompagnée, soutenue, au cours de ces 6 années... Reconnaissance particulière envers mes adjoints et conseillers délégués : « les grandes idées naissent en bonne équipe »

Remerciements sincères adressés à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avec lequel le dialogue, les échanges et parfois les débats ont contribué à la richesse de ce mandat, expérience nouvelle pour notre commune et son Maire qui ont composé pour la première fois avec des élus issus de listes opposées, ayant su œuvrer conjointement pour l'intérêt général.

Pour finir, je souligne le dévouement des équipes du personnel communal (administrative, technique et scolaire) qui ont travaillé à mes côtés en apportant leurs compétences respectives.

A vous, chères habitantes et chers habitants MERCI pour ce chemin parcouru ensemble.

Passionnément, à vous toutes et tous, belle fin d'été !

Nadine Perinet, Maire
Juillet 2019

« La vie est un défi à relever, un bonheur à mériter, une aventure à tenter »

Mère Térèse



COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Liste des membres en exercice :

PERINET Nadine, JACQUEMOUD Yves, GUERINI Gianni, DUPONT Marie-Ange, TOULLEC Etienne, LOCHER Marie-Edith, DURET Jean-Pierre, MEYNET Denis, BOVAGNE Marie-Noëlle, LARUAZ Jean-François, VIRET Sylvie, ZANOLLA Christian, JANIN Yannick, Cindy JANVRIN, Alexis BOVAGNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2019

Excusés : Yannick JANIN, Christian ZANOLLA

Procuration 1 : Marie-Noëlle BOVAGNE, a donné procuration à Yves JACQUEMOUD

Absentes : Marie-Ange DUPONT, Sylvie VIRET

1. Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2018

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

**Le Conseil Municipal,
en l'absence de remarques et à l'unanimité,**

- Approuve le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018.

2. Subvention

Madame le Maire informe d'une demande de subvention de l'Association des Parents d'Élèves relative à l'achat de sapins de Noël et d'un repas d'intervenant.

Cette association sollicite une aide financière de 231,10 €.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- Vote une subvention de 231,10 € pour l'Association des Parents d'Élèves,
- Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2019.

3. Commissions communales

9 janvier 2019 : commission urbanisme (dossiers en cours)

4. Questions diverses

Vœux du Maire

Ils auront lieu ce samedi 19 janvier 2019 à 19h00 à la salle polyvalente. À cette occasion la médaille d'honneur régionale départementale communale (vermeil) décernée par Monsieur le Préfet sera remise à Madame Marie-Christine SOUDAN pour ses 30 années de service au sein de notre collectivité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2019

Excusé : Yannick JANIN

Absente : Sylvie VIRET

Une demande d'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte du Salève est arrivée en mairie le 25/02/2019. La réponse est attendue pour mi-mars. La prochaine séance du conseil municipal étant pressentie pour le mardi 9 avril, Madame le Maire demande l'ajout de ce point à l'ordre du jour, ce que l'assemblée lui accorde.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2019.

2. Ouverture de crédits

Madame le Maire informe l'assemblée que des factures d'investissement vont être à régler avant le vote du budget primitif de l'année 2019.

Pour ce faire, elle propose de voter l'ouverture de crédit suivante qui sera reprise dans le prochain budget :

Chapitre-article	Chapitre	Article	Montant
21 11	Immobilisations corporelles	Terrains nus	1 820,15 €

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- Approuve cette proposition,
- Vote cette ouverture de crédits qui sera reprise au budget principal de 2019.

3. Subvention à une association

Madame le Maire informe d'une demande de subvention de l'Association Crocs'Livres. Celle-ci est relative à des dépenses causées par le déménagement induit par les travaux des locaux communaux.

Cette association sollicite une aide financière de 104,50 €.

Compte tenu de l'intérêt général de cette association,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- Vote une subvention de 104,50 € pour l'Association des Crocs'Livres,
- Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2019.

4. Recouvrement de créances

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Presbytère, situé au 1er étage du bâtiment de la Mairie est occupé par l'Association Saint Antoine.

Aussi y a-t-il lieu de recouvrer une somme due au titre des consommations de gaz et d'électricité par l'occupant qui, forfaitairement s'élèvent à 3 339,02 € pour l'année 2018.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- Autorise Madame le Maire à émettre un titre de 3 339,02 € au nom de cette association.

5. Office National des Forêts (ONF) : plan d'actions 2018

En application de l'article R 143.10 du Code Forestier, l'ONF propose cette année le programme d'actions qu'il préconise pour la gestion durable du patrimoine forestier.

Ce programme est conforme au document d'aménagement



de la forêt, aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001 et à notre engagement PEFC (Programme for the Endorsment of Forest Certification: promotion de la gestion durable de la forêt).

Des travaux sylvicoles éligibles à une subvention du Conseil Régional et des travaux de dégagement sont proposés. Madame le Maire rappelle les recettes et les dépenses effectuées depuis 2014. En fonctionnement, compte tenu d'une vente importante l'an dernier, l'équilibre est quasiment tenu, alors qu'en investissement, malgré les subventions obtenues, le déficit reste important.

L'assemblée souhaite néanmoins pérenniser le patrimoine communal et s'exprime favorablement sur une partie des travaux :

- Travaux sylvicoles « susceptibles d'être subventionnés »

Intervention en futaie irrégulière : 4 260,00 € HT

(relevé de couvert, dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches, avec finition spéciale)

Localisation : parcelle 3 - 2 ha

Total : 4 260,00 € HT

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide de faire effectuer les travaux ci-dessus détaillés,
- Souhaite solliciter l'aide du Conseil Régional pour les travaux « susceptibles d'être subventionnés »,
- Charge Madame le Maire de transmettre la décision à l'ONF.

6. ENEDIS: convention de mise à disposition de données numériques géo-référencées

ENEDIS offre la possibilité de fournir à la collectivité de LA MURAZ une représentation cartographique à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité (2 plans papier + 1 fichier pdf). Pour ce faire une convention triennale définissant les modalités techniques et financières de cette transmission doit être établie. Madame le Maire en donne lecture et souligne la gratuité d'une transmission annuelle.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de cette décision,
- Charge Madame le Maire d'en informer ENEDIS.

7. Avenant N° 2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte du Salève pour la mise en œuvre du programme d'actions 2017-2019 sur le Plateau des Bornes

Madame le Maire rappelle que 10 communes du Plateau des Bornes ont signé un contrat de territoire ENS avec le Département de la Haute-Savoie sur 5 ans. Une première tranche d'actions, 2015-2016, a été menée puis une deuxième tranche 2017-2019 a été lancée. Pour cela le Syndicat Mixte du Salève (SMS) a porté administrativement ce programme d'actions, accompagné par ASTERS, Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie. Ce contrat de territoire arrivant à terme fin 2019, il y a lieu, suite à la décision du comité de pilotage

réuni le 24 janvier 2019, de préparer son renouvellement pour la période 2020-2024.

Pour cela du temps de travail de divers opérateurs, dont ASTERS, est envisagé. Il y a lieu de modifier la convention passée avec le SMS en 2015, pour intégrer ces nouvelles dépenses.

Madame le Maire présente le budget prévisionnel de l'étude de renouvellement qui s'élève à 41 735 € TTC.

Le Département de la Haute-Savoie va être sollicité pour un financement à hauteur de 80 %. Aussi, la participation des communes à cette opération, calculée au prorata de la population, se répartit comme suit (chiffres prévisionnels) :

Nom de la commune	Autofinancement commune en €
La Chapelle-Rambaud	146,60
Vovray-en-Bornes	243,70
Villy-le-Bouveret	366,70
Menthonnex-en-Bornes	626,70
La Muraz	639,40
Arbusigny	635,20
Evires	836,00
Eteaux	1 111,70
Pers-Jussy	1 693,20
Groisy	2 047,80
Total	8 347,00

Les communes délèguent la maîtrise d'ouvrage de cette action au SMS. Celui-ci se fera assister techniquement et administrativement par ASTERS.

L'autofinancement des communes sera versé en une fois au SMS après signature de l'ensemble des devis et contrats. Madame le Maire donne lecture des termes du projet de convention.

L'assemblée souligne la continuité du territoire de ce plateau dont la commune de LA MURAZ fait partie et l'utilisation annuelle du site de Mouille-Marin par les enfants de l'école à l'occasion du cross intercommunal. Elle note tout de même un moindre intérêt pour les zones humides, pour lesquels les propriétaires privés n'ont pas souhaité conventionner pour leur gestion.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Accepte que soit engagée l'étude de renouvellement du Contrat de Territoire Espaces Naturels du Plateau des Bornes pour un montant prévisionnel de 41 735 € TTC,
- Accepte les termes de l'avenant N° 2 à la convention à signer avec le SMS et adopte l'autofinancement de l'opération à hauteur de 639,40 €,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2019,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

8. Commissions communales

- 09/01/19 : Urbanisme
- 29/01/19 : Construction groupe scolaire et Affaires scolaires



- 08/02/19 : Commission Communale des Impôts Directs

9. Décisions prises par délégation

Cabinet d'étude « zone 30 »

Cabinet UGUET	ZAE de Findrol	74 Fillinges	4740,00 € HT
PROFILS ÉTUDES	129, avenue de Genève	74 Annecy	4875,00 € HT
SCETAUROUTE	Les Pléiades	74 Metz-Tessy	sans réponse

10. Questions diverses

Rythmes des séances du Conseil Municipal

La périodicité des réunions est adaptée en fonction du nombre ou des urgences des points à porter à l'ordre du jour afin d'optimiser les temps de travail communaux et intercommunaux des élus et des services.

Réhabilitation et extension du groupe scolaire

Les travaux du gros œuvre sont très actifs en cette période de vacances scolaires. Les sciages d'escaliers ou de béton ont été effectués, les locaux de la cantine et de la bibliothèque ont été mis à nu.

Les gros travaux touchant à la structure devraient être terminés en cette fin de semaine.

Délocalisation classe

Ces travaux génèrent un bruit important et particulièrement gênant pour la classe située au 1er étage et à proximité de la salle de motricité. Cette nuisance sonore a été évoquée lors du conseil de classe du 14 février 2019. Devant perdurer encore quelques semaines, une délocalisation a été proposée par la Mairie à Madame la Directrice et au professeur des écoles concerné (Portakabin et salle de réunion de la salle polyvalente). L'hypothèse de la salle paroissiale a même été généreusement proposée par l'Association Saint Antoine mais présente certains inconvénients pour la municipalité (néanmoins vifs remerciements à cette association). Pour l'heure la réponse du corps enseignant reste en attente. À suivre...

Fonds genevois

En 2018 leur montant s'est élevé à 310 781,00 € (pour 310 000 € budgétisés).

Zone 30

Une étude de faisabilité allant du carrefour de la route des Monts avec la route de Cruseilles à l'école est en cours. Le Cabinet UGUET va établir un état des lieux du Centre Village et proposer une esquisse.

Élections européennes

Elles auront lieu le dimanche 26 mai 2019, jour de la fête des Mères. Permanence à prévoir pour les élus.

Registres de doléances

Lors de son allocution du 10 décembre 2018, Monsieur le Président de la République a manifesté son souhait que soit organisée une grande concertation nationale en vue d'apporter des réponses rapides aux problèmes soulevés par le mouvement des gilets jaunes.

Un registre a été mis à disposition au secrétariat de

mairie aux horaires habituels d'ouverture du 15 janvier au 20 février 2019 (information sur site internet, panneau lumineux, affichage mairie...). Les demandes recueillies ont été remises en sous-préfecture de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS le 21 février 2019 afin d'être remontées au Président de la République et à son gouvernement.

Grand débat

Le gouvernement a engagé sur tout le territoire un grand débat national sur la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté et l'organisation des services publics.

Sur le territoire intercommunal, un grand débat est organisé à Arbusigny le lundi 4 mars 2019 à 19h30 et sera animé par des médiateurs (information diffusée par affichage, panneau lumineux, site internet, boulangerie...).

Compteurs Linky

Une pétition contre l'installation de ces compteurs a été déposée en mairie. Madame le Maire ouvre le débat autour de la table.

Le déploiement de ces compteurs est une obligation légale trouvant son fondement d'une part, par la directive européenne n° 2009/72 du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, d'autre part, par le droit national transposant cette directive dans le code de l'énergie (notamment aux articles L. 341-4 (alinéas 1 et 2), R.341-4, R. 341-6 et R. 341-8). Par ces dispositions légales et réglementaires, la société Enedis se voit imposer la mise en place d'un nouveau système de communication sur sa zone de desserte.

La Commune de La Muraz n'est pas gestionnaire du réseau public de distribution de l'électricité, elle n'est donc pas compétente pour se prononcer sur les conditions de déploiement du compteur « Linky » sur le réseau. Elle n'a pas non plus, d'ailleurs, la qualité d'autorité concédante en charge du service public de la distribution, cette compétence ayant été transférée au SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie). Or, la propriété des compteurs est attachée à la qualité d'autorité concédante en charge du service public de la distribution.

Il en résulte que :

- la commune ne peut absolument pas s'opposer à ces décisions européennes et nationales et donc au remplacement de ces compteurs sur son territoire. En France, 422 communes sur 36 000 environ ont délibéré. En Haute-Savoie les communes d'Anthy sur Léman, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Monnetier-Mornex-Esserts-Salève, Burdignin, Neydens, Savigny, Yvoire... ont exprimé leur opposition à ces installations et ont dû retirer leurs actes.

- Chaque consommateur d'électricité et donc utilisateur de compteur électrique ne peut s'opposer à ces mêmes décisions, mais est tout à fait légitime à exprimer son désaccord. Ce choix est personnel et peut être exprimé au service clients d'ENEDIS, au 0800 054 659 ou sur le site internet www.enedis.fr.

Une permanence, annoncée sur le panneau lumineux, le panneau d'affichage de la Mairie et sur le site internet de la commune, a été tenue par des interlocuteurs ENEDIS



en salle consulaire le jeudi 14 février 2019 de 17 h à 19 h. Chaque habitant a pu poser ses questions à ces spécialistes et techniciens en la matière afin de faire son choix en toute connaissance de cause.

Des collectifs de consommateurs ont aussi organisé des réunions publiques sur d'autres communes (exemple à ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME récemment).

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019

Absents : Yannick JANIN, Sylvie VIRET

Une information sur des demandes de subventions auxquelles la collectivité semble éligible est arrivée en Mairie. Madame le Maire demande l'ajout de ce point à l'ordre du jour, ce que l'assemblée lui accorde.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 26 février 2019.

2. Acceptation du compte administratif 2018

Madame le Maire expose à l'assemblée le détail, tant en fonctionnement qu'en investissement, des différents postes de dépenses et de recettes.

En synthèse, elle présente les comptes administratifs du budget principal, dressés pour l'exercice 2018, et les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous :

Elle quitte ensuite la salle quelques minutes laissant Monsieur Etienne TOULLEC, conseiller délégué aux finances, soumettre le vote à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 12 votants,

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF (Ordonnateur)						
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés de 2017		988 555.59	157 773.26			830 782.33
Opérations de l'exercice 2018	781 346.10	1 083 918.44	514 505.06	271 068.99	1 295 851.16	1 354 987.43
Total report 2017 et exercice 2018	781 346.10	2 072 474.03	672 278.32	271 068.99	1 453 624.42	2 343 543.02
Résultat de Clôture de l'exercice 2018		302 572.34	243 436.07			59 136.27
Résultat cumulé des exercices 2017 et 2018, hors RAR 2018		1 291 127.93	401 209.33			889 918.60
Restes à réaliser 2018 à reporter en 2019			2 020 379.45	1 757 800.00	262 579.45	
TOTAUX CUMULES (report 2017 exercice 2018 et RAR 2018)	781 346.10	2 072 474.03	2 692 657.77	2 028 868.99	3 474 003.87	4 101 343.02
RESULTATS DEFINITIFS		1 291 127.93	663 788.78			627 339.15

3. Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2018.

4. Affectation du résultat 2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats réalisés et propose leur répartition comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve ces affectations.



Section Fonctionnement	Bilan de Clôture 2018		Affectation du résultat		
	Exédent 2017 (002)	988 555.59 €	Compte 002 (BP 2019)	Excédent de fonctionnement reporté (exercice 2017)	551 827.10 €
	Total des Recettes	1 083 918.44 €			
	Total des Dépenses	781 346.10 €			
	Résultat de l'exercice	302 572.34 €			
Résultat à affecter F	1 291 127.93 €				
Section Investissement	Bilan de Clôture 2018		Affectation du résultat		
	Déficit 2017 (001)	157 773.26 €	Compte 1068 (BP 2019)	Excédent de fonctionnement capitalisé	739 300.83 €
	Total des Recettes	271 068.99 €			
	Total des Dépenses	514 505.06 €	Compte 001 (BP 2019)	Déficit d'investissement reporté (exercice 2016)	-401 209.33 €
	Résultat de l'exercice	-243 436.07 €			
Résultat à affecter I	-401 209.33 €				
Résultat à affecter F+I		889 918.60 €	Résultat affecté F+I		889 918.60 €

5. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation = 10.67 %
- Foncier bâti = 12.44 %

- Foncier non bâti = 74.49 %.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, qui connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve et vote le maintien de ces taux,
- Charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

6. Vote du budget primitif 2019

Madame le Maire présente le projet du budget principal et informe des orientations qui ont prévalu à son élaboration lors de la commission finances du 7 mars 2019.

Il se présente comme suit :

Vote du budget principal Commune 2019			
		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Vote	1 581 583.12 €	1 029 756.02 €
	Résultat reporté		551 827.10 €
	Total section fonctionnement	1 581 583.12 €	1 581 583.12 €
Investissement	Vote	922 525.83 €	1 586 314.61 €
	Restes à réaliser	2 020 379.45 €	1 757 800.00 €
	Solde d'exécution reporté	401 209.33 €	
	Total section investissement	3 344 114.61 €	3 344 114.61 €
Total du budget		4 925 697.73 €	4 925 697.73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve et vote par section et par chapitre ce budget équilibré.

En marge de ce point Madame le Maire fait part à l'assemblée de retours convergents quant au montant très maîtrisé des dépenses de personnel (analyses financières

de la trésorerie, d'établissements bancaires...).

Elle alerte sur la faible prise en charge par la collectivité de prestations sociales accordées aux employés communaux (5 € par mois par agent à temps plein pour la garantie maintien de salaire) et qui mériterait d'être élargie (mutuelle santé, tickets-restaurants, congés exceptionnels pour événements familiaux...).



7. Demande de subvention Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité

Madame le Maire informe l'assemblée que, de par sa compétence d'aide aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie peut soutenir financièrement les investissements des communes via le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS). Ce contrat remplace l'aide octroyée antérieurement via le Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT).

Madame le Maire indique que pour cette année, elle présente les projets suivants :

- Travaux cimetière : 43 496,29 € HT
- Restaurant scolaire : 135 604,36 € HT
- Voirie : 65 691,32 € HT

Ces investissements dont le montant total s'élève à 244 791,94 € pourraient être subventionnés à hauteur de 21.50 %, soit correspondre à une subvention d'environ 52 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide de solliciter, pour cette année, une subvention auprès du Conseil Départemental (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité), montants de base des subventions et taux les plus larges possible,
- Charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

8. Subvention aux associations

Des demandes de subvention ont été adressées à la mairie par Le Club des 3 clochers de Monnetier-Mornex-Esserts-Salève et le Vélo Club d'Annemasse (50 €).

Conscient de l'intérêt public de ces associations (sorties pour les aînés de la commune pour l'un et animation sportive pour l'autre), le Conseil Municipal étudie ces demandes de soutien financier.

Madame le Maire ouvre le débat autour de la table consulaire. Le Club des 3 Clochers est subventionné par la commune de Monnetier-Mornex-Essert-Salève et permet

aux aînés de La Muraz d'accéder à des sorties au même tarif que ceux de Monnetier-Mornex-Esserts-Salève.

Les aînés de La Muraz participent aux manifestations qui procurent des ressources à ce club de la commune voisine et bénéficient d'une sortie annuelle, d'un goûter et d'un colis de Noël, d'une participation sur les cours de gymnastique... via le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de La Muraz. La commune de La Muraz accueille des habitants de Monnetier-Mornex-Essert-Salève lors des mardis après-midi des aînés.

Le débat bat son plein et amène à la conclusion que cette demande appelle informations et réflexion complémentaires. Elle sera rediscutée ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Vote une subvention de 50 € au Vélo Club d'Annemasse (Prix de la Montagne),
- Autorise Madame le Maire à inscrire ce crédit au budget 2019.

9. Désignation d'un référent forêt

Lors de sa dernière venue en Mairie le technicien de L'Office National des Forêts (ONF) a sollicité la désignation d'un référent « forêt » au sein du conseil municipal.

Pour satisfaire cette requête Madame le Maire propose Monsieur Jean-Pierre DURET qui a une connaissance certaine dans le domaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Désigne Monsieur Jean-Pierre DURET référent forêt auprès de l'Office National des Forêts,
- Charge Madame le Maire d'en informer cet organisme.

10. Syane : diagnostic énergétique, technique et photométrique

Madame le Maire expose que le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2019, l'opération « diagnostic énergétique, technique et photométrique » figurant dans le tableau ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PROGRAMME 2019 DIAGNOSTIC ÉNERGETIQUE, TECHNIQUE ET PHOTOMETRIQUE												
Opération :					REPARTITION DU FINANCEMENT							
DIAGNOSTIC ÉNERGETIQUE, TECHNIQUE ET PHOTOMETRIQUE					Participation du SYANE			Participation de la commune				
Code programme N° de la demande N° de la demande N° de la demande N° de la demande N° de la demande	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du SYANE	Total SYANE	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune
DP 19049 0	DIAGNOSTIC ÉNERGETIQUE, TECHNIQUE ET PHOTOMETRIQUE	3 236,25 €	647,25 €	3 883,50 €	30%	970,87 €	0,00 €	970,87 €	70%	2 265,38 €	647,25 €	2 912,63 €
TOTAL		3 236,25 €	647,25 €	3 883,50 €		970,87 €	0,00 €	970,87 €		2 265,38 €	647,25 €	2 912,63 €
			Arrondi à	3 884 €			Arrondi à	971 €			Arrondi à	2 913 €
Frais généraux à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC												117 €

Les frais généraux du SYANE feront l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué au moment de l'émission des documents commandant à l'entreprise le démarrage des études.

La participation de la commune sur les études et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme de fonds propres :

60 % de la quote-part, soit	1 748,00	euros, sera appelé lors de l'émission des documents commandant au prestataire le démarrage des études. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération
et 60 % des frais généraux, soit	70,00	euros, sera appelé lors de l'émission des documents commandant au prestataire le démarrage des études. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération



- d'un montant global estimé à 3884,00 €
- avec une participation financière communale s'élevant à 2913,00 €
- et des frais généraux se montant à 117,00 €.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation du diagnostic, il convient que la commune de LA MURAZ :

- approuve le plan de financement de cette opération et notamment la répartition financière proposée ci-dessous
- s'engage à verser au SYANE la participation financière correspondante.

**Le Conseil Municipal,
après avoir pris connaissance du plan de
financement de l'opération,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- Approuve le plan de financement et sa répartition financière :

- D'un montant global estimé à 3884,00 €
- Avec une participation financière communale s'élevant à 2913,00 €
- Et des frais généraux se montant à 117,00 €.

- S'engage à verser au SYANE 60 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) soit 70,00 € sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant au prestataire le démarrage de la mission.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- S'engage à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant au prestataire le démarrage de la mission, à concurrence de 60 % du montant prévisionnel, soit 1748,00 €.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

11. Demandes de subvention

Compte tenu des différents projets d'investissement en cours (restaurant scolaire, aménagement zone 30, microcrèche, bibliothèque...) Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter l'État, La Région, Le Conseil Départemental... ou toute autre entité afin d'obtenir les aides financières les plus larges possible (montants, taux) pour la collectivité.

Restaurant scolaire : 135 604,36 € HT

Zone 30 du Centre village : 100 000,00 € HT

Microcrèche : 80 000,00 € HT

Bibliothèque : 10 000,00 € HT.

**Le Conseil Municipal,
après avoir pris connaissance du plan de
financement de l'opération,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- Autorise Madame le Maire à solliciter l'État, La Région et Le Conseil Départemental pour toute aide qu'elle pourrait obtenir.

12. Décisions prises par délégation

Contrat de maintenance du logiciel 3Douest (prise en compte RGPD) - 1 an reconductible annuellement - prix inchangé

Domage ouvrage

Souscription de cette garantie pour les travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire

Groupama : garantie de base, de bon fonctionnement des éléments d'équipement, des dommages immatériels consécutifs et des existants :

21 532,03 € HT

13. Questions diverses

Travaux Groupe scolaire

Actuellement ils suivent leur cours.

Une visite du chantier a été proposée aux membres du conseil municipal. Elle a eu lieu ce samedi 6 avril 2019 afin de présenter l'avancée du projet et d'échanger.

Plan Local d'Urbanisme

Commission Départementale de Protection des Espaces naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Madame le Maire et Messieurs Gianni GUERINI (Adjoint délégué à l'Urbanisme) et Vincent Biays (Urbaniste) ont été convoqués devant cette commission le jeudi 21/03/2019 à Annecy. Tous trois ont pu défendre le projet arrêté du PLU devant la vingtaine de membres présents issus de différents services de l'État, de la Chambre de l'Agriculture...

Un avis favorable a été donné au projet de PLU assorti de remarques mineures : le rapport et l'avis de cette commission seront mis à disposition du public parmi les autres avis des personnes publiques associées et pièces du dossier d'enquête publique.

Enquête publique

Le délai de consultation des personnes publiques associées qui s'impose après l'arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme expire le 14 avril 2019.

L'enquête publique conjointe portant sur ce projet et sur celui du zonage d'assainissement aura lieu du 23 avril 2019 au 24 mai 2019.

Une large publicité est actuellement mise en place : annonces légales dans le Dauphiné Libéré et le Messenger du 4 avril 2019 (qui seront réitérées la semaine du 23 avril 2019), panneaux d'affichage habituels de la commune (mairie, hameaux), panneau lumineux, site internet, flyers dans les boîtes aux lettres, grandes affiches aux entrées de l'agglomération...

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de LA MURAZ :

- Le mardi 23 avril 2019 de 9h00 à 12h00
- Le lundi 29 avril 2019 de 15h00 à 18h00
- Le jeudi 2 mai 2019 de 15h00 à 18h00
- Le samedi 11 mai 2019 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 15 mai 2019 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 24 mai 2019 de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête. Les observations sur le projet du PLU et sur le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie de la commune de LA MURAZ.



Les observations pourront également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par mail à l'adresse électronique suivante : plu-enquetepublique@lamuraz.fr.

Élections européennes

Elles auront lieu le dimanche 26 mai 2019 de 8 h 00 à 18 h.

Madame le Maire transmet à l'assemblée le planning des permanences pour la tenue du bureau de vote.

Journée environnement

Elle aura lieu le samedi 27 avril 2019 au hangar communal : nettoyage de la commune et animations pour les enfants en matinée à partir de 8 h 30, mise à disposition de bennes pour la collecte d'objets encombrants de 8 h 00 à 18 h 00.

Madame le Maire transmet à l'assemblée le planning de présence des élus.

Prime chauffage bois

La Communauté de Communes Arve et Salève va mettre en place une prime afin de favoriser le remplacement des poêles à bois antérieurs à 2002, facteurs de pollution de l'air (particules). Cette prime de 1000 € sera octroyée pour tout renouvellement et pourra être doublée pour les foyers les plus modestes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2019

Excusés : Yannick JANIN, Christian ZANOLLA

Absente : Sylvie VIRET

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 9 avril 2019.

2. Subvention aux associations

L'Association des Parents d'Élèves et celle du Football Club du Salève ont adressé une demande de subvention.

Conscient de l'intérêt public de ces associations (financement d'activités pour les écoliers de la commune pour l'une et animation sportive pour l'autre) le Conseil Municipal souhaite leur apporter le soutien financier suivant :

- APE : 562,50 € (fleurissement commune 262,50 € et maisons fleuries 300,00 €)
- Football Club du Salève : 150,00 € (coupes et médailles pour un tournoi d'enfants auquel participent nombre de jeunes muraziens licenciés dans ce club).

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Vote ces deux subventions :
- APE : 562,50 €
- Football Club du Salève : 150,00 €
- Autorise Madame le Maire à inscrire ces crédits au budget 2019.

3. Ligne de trésorerie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2019 et du premier semestre 2020,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Considérant le paiement de la TVA sur les factures relatives aux travaux de l'école sur les exercices comptables 2018 et 2019 alors que l'encaissement du FCTVA sera différé sur les exercices ultérieurs,

Considérant que le montant de cette TVA s'élève à plus de 450 000,00 €,

Madame le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie interactive aux conditions maximales suivantes afin de pallier tout besoin éventuel :

- Montant : 450 000 euros
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 1 %
- Frais de dossier : 0.8 %.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

• Autorise l'ouverture d'une ligne de trésorerie aux conditions maximales suivantes :

- Montant de 450 000,00 €,
- durée de 1 an,
- taux d'intérêt égal au taux EONIA + marge de 1 %,
- frais de dossier de 0.8 % du montant,
- Autorise Madame le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette ligne de trésorerie,
- Charge Madame le Maire et Madame le receveur, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

4. Démarche d'évaluation des risques professionnels : document unique

Vu la loi du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 relatif à l'évaluation des risques professionnels ;

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R 4121-1 et suivants,

Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents,



Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant l'engagement de la collectivité territoriale dans une démarche de prévention et d'évaluation des risques professionnels en date du 7 avril 2016 (délibération 2016 04 08),

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,

Considérant l'accompagnement de la collectivité par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie dans la démarche d'évaluation des risques professionnels en vue de la constitution du document unique prévu à l'article L4121-3 du Code du Travail,

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Sous réserve de l'avis du CT/CHSCT émis lors de sa prochaine réunion du 27 juin 2019,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- Valide le document unique d'évaluation des risques professionnels (dont le plan d'actions) annexé à la présente délibération,
- S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

5. Services cantine et garderie : rentrée 2019

Forte de l'expérience de cette première année scolaire pleine des services de cantine et de garderie municipalisés et en vue de la préparation des inscriptions pour la prochaine, la commission scolaire propose des adaptations mineures des documents suivants :

- Règlement intérieur
- Fiche d'inscription :

- Une version 1re inscription : pour les enfants fréquentant les services pour la première année,
- Une version réinscription : pour les enfants ayant déjà fréquenté ces services l'année précédente (document pour partie prérempli et appelant moins de pièces justificatives dès lors que les informations indiquées restent inchangées).

Madame le Maire donne lecture de ces documents.

Elle présente ensuite un bilan financier correspondant aux 8 premiers mois de cette année scolaire qui reste provisoire pour l'heure et qui sera finalisé à la fin de l'année scolaire. Bien que quelques écarts soient constatés sur certaines lignes, l'équilibre global prévisionnel semble pouvoir être maintenu : elle propose donc de ne pas modifier les tarifs pour la rentrée prochaine.

Les tarifs suivants seront donc maintenus :

Tarifs communs cantine et garderie :

Frais de dossier par famille 25 €

(par année scolaire et dès la 1re utilisation d'un service au moins)

Pénalité appliquée à chaque défaut d'inscription par enfant 15 €

Pénalité appliquée à chaque retard par enfant 25 €

(Départ de la garderie après 18 h 30)

Quotient familial	< 600	de 601 à 1400	de 1401 à 2200	de 2201 à 3000	≥ 3001 ou adulte
Tarif	3,90 €	4,90 €	6,20 €	7,55 €	8,90 €

Tout repas commencé est dû en totalité.

Tarif garderie :

7h30-8h20 3,10 €

16h00-17h00 3,50 €

16h00-18h00 4,90 €

16h00-18h30 5,90 €

Tout créneau commencé est dû en totalité.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- Approuve les modifications du règlement, de la fiche de première inscription et la mise en place d'une fiche de réinscription,
- Dit que ces documents seront valables jusqu'à ce qu'une nouvelle décision les concernant intervienne,
- Décide de conserver les tarifs énoncés ci-dessus qui resteront applicables jusqu'à ce qu'une nouvelle décision les concernant intervienne.

6. Acquisition de terrain lieudit Les Palatins

Madame le Maire informe qu'un pétitionnaire a déposé une déclaration de division parcellaire portant sur la création de 3 lots, en vue de bâtir 3 constructions (parcelle E 105). Chacun des lots a un accès indépendant débouchant sur la portion de voie communale dite de Champ Bolliet située à l'est et au droit de la parcelle concernée.

Cette voie communale a actuellement une largeur de 3,5 m et est insuffisante pour une circulation future plus importante. Un besoin d'élargissement de cette voie naît donc de la division parcellaire en vue de bâtir qui augmentera sa fréquentation. Les besoins sont donc réciproques entre pétitionnaire et commune mais chronologiquement considérés.

Le pétitionnaire consent la cession de 60 m² de terrain à la commune selon plan de géomètre fourni dans sa déclaration préalable de division parcellaire.

La commune de LA MURAZ s'engage à acquérir 60 m² de terrain à 1 € le m².

Les besoins étant réciproques mais initiés par le pétitionnaire, les frais de notaire seront partagés à parts égales entre les 2 parties. Les frais de géomètre ont été pris en charge par le pétitionnaire dans le cadre de la préparation du dépôt de sa déclaration préalable.

L'acte définitif devra intervenir chez un notaire dans les meilleurs délais.



Etant concerné par cette décision Monsieur Jean-François LARUAZ quitte la salle consulaire le temps du vote.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- Prend acte de la division parcellaire de la parcelle E105 en 3 lots en vue de bâtir 3 constructions,
- Entend le besoin d'élargissement de la voie communale dite de Champ Bolliet qui en découle,
- Entend que les besoins sont donc réciproques entre pétitionnaire et commune mais les considère chronologiquement,
- Approuve l'acquisition de 60 m² de la parcelle E105 selon plan de géomètre, au prix de 1 € le m²,
- Dit que les frais de notaire seront partagés à parts égales entre pétitionnaire et la Commune,
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision, dont convention avec le pétitionnaire reprenant les termes principaux (numéro de parcelle, surface, prix, partage à parts égales des frais de notaire).

**7. Communauté de Communes Arve et Salève :
composition du bureau communautaire**

Vu la décision du Conseil Constitutionnel n° 2014-405 QPC du 20 juin 2014 et vu la Loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges

de conseiller communautaire qui a rouvert la possibilité pour les communes membres d'un EPCI à fiscalité propre, de conclure un accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires,

Vu la Loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire,

Vu les articles L5211-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la sollicitation de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie en date du 11 avril 2019 enjoignant les communes membres de la Communauté de Communes Arve et Salève à se prononcer sur la composition du Conseil Communautaire applicable pour les prochaines élections municipales et communautaires de 2020,

Considérant la population municipale des communes authentifiées par le Décret n° 2018-1 328 du 28 décembre 2018 reprenant les populations légales définies au 1er janvier 2019 par l'INSEE ;

Considérant que la composition du Conseil Communautaire Arve et Salève peut être fixée selon deux modalités :

1/ A défaut d'un tel accord le Préfet arrêtera à 26 le nombre de sièges du Conseil Communautaire Arve et Salève qu'il répartira conformément aux dispositions des II à VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT. La répartition des sièges serait alors la suivante :

Commune	Population Municipale 2019	Répartition des sièges sans accord local
REIGNIER-ESERY	7 923	12
PERS-JUSSY	3 025	4
MONNETIER MORNEX	2 311	3
NANGY	1 657	2
ARTHAZ PND	1 513	2
SCIENTRIER	1 176	1
ARBUSIGNY	1 102	1
LA MURAZ	1 058	1
TOTAL	19 765	26

2/ Selon un accord local permettant de répartir au maximum 25 % de sièges supplémentaires par rapport à la somme des sièges attribués en application de la règle à la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L5211-6-1 III du CGCT et des sièges de « droit » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- Chaque commune dispose d'au moins un siège,
- Aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- Aucune commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres.

Afin de conclure un tel accord, les communes doivent

approuver une composition du Conseil Communautaire respectant les conditions précitées, à la majorité des deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes adhérentes, représentant la moitié de la population totale (ou selon la règle inverse). Cette majorité devra nécessairement comprendre le Conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

Les Conseils municipaux doivent délibérer avant le 31 août 2019 pour une application aux prochaines élections municipales et communautaires de 2020.

Considérant que la répartition actuelle des sièges fixée par l'arrêté n° 2013301-0015 du 28 octobre 2013 est valable pour être reconduite pour les prochaines élections de 2020 ;

Aussi avant le terme du 31/08/19, il est envisagé de



conclure un accord local fixant à 32 le nombre de sièges de conseillers communautaires, conformément aux

principes énoncés au 2° de l'article L.52116-1 du CGCT, avec comme répartition :

Commune	Population Municipale 2019	Accord local correspondant à la répartition actuelle des sièges qu'il est proposé de reconduire pour le prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020
REIGNIER-ESERY	7 923	12
PERS-JUSSY	3 025	5
MONNETIER MORNEX	2 311	4
NANGY	1 657	3
ARTHAZ PND	1 513	2
SCIENTRIER	1 176	2
ARBUSIGNY	1 102	2
LA MURAZ	1 058	2
TOTAL	19 765	32

Madame le Maire souligne que cette deuxième hypothèse est plus favorable aux petites communes. En effet il est judicieux pour elles de pouvoir être représentées par 2 élus. Cela permet une répartition des tâches entre eux, un meilleur suivi des commissions, plus de concertation, des remplacements en cas d'indisponibilité...

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments :

- Délibérer sur le principe d'un accord local fixant le nombre

de la répartition des sièges du Conseil communautaire avant le 31 août 2019,

- Autoriser Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

• Décide d'un accord local fixant à 32 le nombre de sièges du Conseil Communautaire Arve et Salève avec la répartition suivante :

Commune	Population Municipale 2019	Accord local correspondant à la répartition actuelle des sièges qu'il est proposé de reconduire pour le prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020
REIGNIER-ESERY	7 923	12
PERS-JUSSY	3 025	5
MONNETIER MORNEX	2 311	4
NANGY	1 657	3
ARTHAZ PND	1 513	2
SCIENTRIER	1 176	2
ARBUSIGNY	1 102	2
LA MURAZ	1 058	2
TOTAL	19 765	32

• Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Décisions prises par délégation

Commande publique

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Avenants :

LOT5 MENUISERIES EXTERIEURES – OCCULTATION

Entreprise TMI – 74 960 CRAN-GEVRIER

Considérant :

- l'ajout d'un châssis au-dessus des rangements du préau,

- le remplacement d'une porte par un châssis fixe,

il en résulte un avenant de + 1 115,00 € HT (+ 0.51 %)

LOT13 CARRELAGE-FAIENCE

Entreprise IMPOCO CATANIA - 74 330 LABALME DE SILLINGY

Considérant le remplacement de sols souples sur une surface par du carrelage,

il en résulte un avenant de + 6 580,00 € HT (+ 13.37 %)

Avenant en moins-value sur sols souples à venir.

Actes de sous-traitance

LOT11 PEINTURES INTERIEURES

Entreprise BONGLET - 39 000 LONS LE SAULNIER

Considérant la nécessité pour l'Entreprise BONGLET de faire sous-traiter une partie des travaux à sa charge Madame le Maire a accepté l'acte de sous-traitance au profit de

l'Entreprise RASANO 218 rue de Champagne – 73 000 CHAMBÉRY pour 729,00 € HT (2.32 %)

LOT14 ASCENSEUR

Entreprise KONE - 06206 NICE

Considérant la nécessité pour l'Entreprise KONE de faire



sous-traiter une partie des travaux à sa charge Madame le Maire a accepté l'acte de sous-traitance au profit de l'Entreprise ORION - 10 Rue Blacas 06000 NICE pour 3 445,00 € HT (13.89 %)

Les entreprises titulaires du marché public restent entièrement responsables de la bonne exécution de l'ensemble du marché confié.

9. Commissions communales

- 11/04/2019 : Centre Communal d'Action sociale
- 02/05/2019 : Urbanisme (dossier en cours)
- 03/05/2019 : Contrôle des listes électorales
- 07/05/2019 : Commission voirie/bâtiment
- 20/05/2019 : Commission Scolaire

10. Questions diverses

Zone 30

Une étude relative à l'aménagement de la traversée du Chef-lieu avait été initiée en 2003 sans avoir pu être finalisée à l'époque. Elle mérite d'être relancée maintenant. Le Cabinet UGUET est venu présenter un plan (étude préliminaire). L'aménagement d'une zone 30 se dessine en 5 secteurs qui peuvent se classer par ordre de priorité croissant comme suit :

- École
- Entrée sud pour laquelle un test provisoire en K16 peut être réalisé au préalable
- Carrefour impasse de l'Uche Babeu
- Carrefour de l'église
- Sortie du parking de la mairie.

Compte tenu de l'importance de l'enveloppe globale, les travaux seront découpés en plusieurs phases.

Microcrèche

Dans la continuité de l'installation d'une telle structure sur la commune du Sappey, un porteur de projet en développement de microcrèche est venu démarcher la commune.

Ce service serait un plus pour la population. Il pourrait prendre place dans le bâtiment modulaire occupé actuellement par la garderie périscolaire et qui sera libéré en juillet 2019. Sa seule surface restant néanmoins insuffisante l'acquisition d'un second bâtiment modulaire est envisageable. Ces bâtiments pourront être mis en location (le loyer permettrait de financer le nouvel achat) et prendre place à l'angle nord-est du tènement du groupe scolaire. Étude en cours, à suivre...

Affaire Carry

En date du 6 mai 2019 le Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains a :

- Jugé que la partie du chemin rural qui empiète partiellement sur la propriété de M. et Mme Carry appartient à la commune
- Débouté M. Carry de l'ensemble de ses demandes afférentes à la modification de l'assiette de cette voie.
- Condamné M. Carry à payer une somme de 2 000,00 €

au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Fête des Mères

Cette cérémonie aura lieu le 25/05/2019 en salle consulaire.

Élections européennes : 26 mai 2019, jour de la fête des Mères.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2019

Excusés : Jean-François LARUAZ, Étienne TOULLEC, Procuration : 0

Absents : Cindy JANVRIN, Denis MEYNET, Sylvie VIRET
Secrétaire de séance : Yannick JANIN Public : 0

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 21 mai 2019.

2. Demande subvention ADMR

L'association "Aide à Domicile en Milieu Rural" dont le siège est à REIGNIER (74930) a pour objet d'apporter de l'aide à la personne.

Dans le cadre de son activité, exercée pour partie sur le territoire de LA MURAZ, elle a sollicité auprès de la commune une aide financière de 718,68 €.

À l'appui de cette demande en date du 3 juillet 2019, l'association a adressé un dossier à Madame le Maire qui comporte :

- des informations sur ses frais de fonctionnement résultant du nombre d'heures d'intervention réalisées sur la commune
 - et le calcul de répartition du coût salarial du personnel administratif découlant d'un prorata entre les communes du canton en fonction de leur nombre d'habitants.
- Au vu de la demande, et compte tenu que la nature du service rendu :
- présente un réel intérêt pour les habitants de la commune
 - entre dans les actions que la commune peut légalement aider

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Vote cette subvention de 718,68 € pour cet exercice,
- Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2019.

3. Demande de subvention au titre de la DSIL

Lors de la séance du 9 avril 2019, l'assemblée a délibéré pour autoriser Madame le Maire à demander diverses subventions à l'Etat, la Région et au Conseil Départemental.

Depuis, certains chiffres ont pu être précisés : la Sous-Préfecture souhaite une nouvelle délibération, spécifique



à la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) et actualisée.

Cette demande de subvention porte sur l'adaptation des services publics nécessaires à l'accroissement de la population.

Dépenses du projet :

		Montant en HT en €
Microcrèche		
	Acquisition nouveau bâtiment modulaire	69 869,00
	Déplacement ancien bâtiment modulaire	4 100,00
	Terrassement et réseaux	4 530,00
Bibliothèque		
	Acquisition mobilier	8 398,01
	Ordinateur, imprimante, bureautique, matériaux divers	1 912,62
Restaurant scolaire		
	Réfection de toiture	23 827,88
	Puits de lumière	4 815,00
Total		117 452,51

Plan de financement du projet :

Le taux de subvention est espéré le plus haut possible.

Sur la base de 33 % :

- l'octroi au titre de la DSIL pourrait s'élever à 38 600,00 €
- laissant alors un autofinancement de 78 852,51 €

Sur un total de 117 452,51 €.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de demander cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve ces projets et ce plan de financement,
- Autorise Madame le Maire à déposer cette demande de subvention DSIL et à effectuer toutes les formalités nécessaires qui en découleront.

4. Emplois saisonniers

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics, VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

Considérant d'une part le recours à des emplois jeunes pendant la période estivale (arrosage, petits entretiens) et d'autre part la réalisation d'aménagement pour les nouveaux locaux scolaires, Il y a lieu, de créer 3 emplois saisonniers d'agent technique polyvalent (adjoint technique) :

- 2 à temps plein pour les emplois d'été (3 jeunes cette année dont 2 simultanément durant quelques jours)
- l'un du 10 juillet 2019 au 1^{er} septembre 2019
- l'autre du 23 juillet 2019 au 12 août 2019
- 1 à temps non complet (17.5/35) du 1^{er} août 2019 au 10 novembre 2019.

Pour l'ensemble de ces postes, l'indice de rémunération sera compris entre l'IB 325 et l'IB 500, les heures supplémentaires ou complémentaires seront possibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

o Décide de créer un emploi saisonnier d'agent technique (adjoint technique) polyvalent à compter du 10 juillet 2019 au 1^{er} septembre 2019, à temps plein, IB entre 325 et 450, heures supplémentaires possibles,

o Décide de créer un emploi saisonnier d'agent technique (adjoint technique) polyvalent à compter du 23 juillet 2019 au 12 août 2019, à temps plein, IB entre 325 et 450, heures supplémentaires possibles,

o Décide de créer un emploi saisonnier d'agent technique (adjoint technique) polyvalent du 1^{er} août 2019 au 10 novembre 2019, à temps non complet (17.5/35), IB entre 325 et 500, heures complémentaires possibles,

o Habilite le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

5. ONF : Etat d'Assiette 2020

Le plan d'aménagement 2006-2020 prévoyait une coupe de bois tous les 2 ans. N'en ayant pas eu en 2018, l'ONF devait en proposer une en 2020.

Cependant, compte tenu d'une part de la proximité de l'échéance de 2020 correspondant au renouvellement du plan d'aménagement et d'autre part des cours bas du prix du bois (surplus sur les marchés de bois bostrychés ou cassés par les tempêtes), une coupe en 2020 ne semble pas judicieuse.

Elle reste néanmoins possible mais financièrement non intéressante pour la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Entend les circonstances non propices à une vente et donc à une coupe en 2020,
- Approuve la proposition de l'ONF allant dans ce sens,
- Décide de ne pas effectuer de coupe de bois en 2020,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour en informer l'ONF.

6. Acquisition d'une parcelle boisée

L'office notarial de Reignier a informé la commune de la vente d'une parcelle boisée (parcelle D 520 lieudit Pierre Grise). Celle-ci jouxte une parcelle communale de même nature. Forte d'un document d'aménagement, notre collectivité bénéficie d'un droit de préemption pour toute parcelle boisée mitoyenne mise en vente.

Cependant dans le compromis de vente, le prix de cette parcelle a été fixé à 2 900 € alors que l'ONF nous indique une valeur raisonnable de 1 148,00 €.



Madame le Maire ouvre le débat autour de la table pour savoir s'il est opportun de préempter ou pas, conformément aux dispositions des articles L 331-22 du Code forestier.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- Souligne l'emplacement, l'intérêt qu'elle pourrait avoir en termes de desserte de la parcelle déjà propriété de la commune ou pour servir de lieu de stockage de bois,
- o Considère négativement le peuplement de cette parcelle, la qualité du sol,
- Entend le prix fixé dans le compromis actuel,
- Considère la valeur estimée de cette parcelle,
- Décide de ne pas exercer son droit de préemption.

7. Contrat de territoire ENS « Salève-Genevois » 2019-2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de son deuxième Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (2016-2022), le Département de la Haute-Savoie propose aux territoires de s'engager dans un « Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles », afin de définir à une échelle pertinente, une politique globale de préservation et de valorisation des espaces naturels, de la biodiversité et des paysages, déclinée en un plan d'actions quinquennal.

Le Syndicat Mixte du Salève et la Communauté de Communes du Genevois ont élaboré un Contrat de Territoire Salève-Genevois intégrant l'ensemble des actions éligibles à cette politique dans les 5 ans à venir, portés par différents maîtres d'ouvrage.

Madame le Maire présente ensuite le projet de contrat pour le territoire « Salève-Genevois », auquel sont associés, outre le Département de la Haute-Savoie, le Syndicat Mixte du Salève (SMS), la Communauté de Communes du Genevois (CCG) et la République et Canton de Genève. Ce projet se déroulera de 2019 à 2024 sur le territoire transfrontalier comprenant 27 communes françaises (les 27 communes membres du SMS) et 8 communes suisses.

La Commune de la Muraz participe, avec le SMS et les communes de Collonges-sous-Salève et d'Archamps, à une étude de requalification paysagère et fonctionnelle du hameau de la Croisette, col emblématique de notre secteur et porte d'entrée majeure sur le Salève. Cette étude réalisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) 74 a permis de définir des principes d'aménagement et un coût prévisionnel d'opération de 1 109 040 € TTC dont le détail figure dans la fiche action 22 annexée.

Madame le Maire propose d'inscrire cette opération dans le contrat ENS Salève-Genevois afin de bénéficier d'aides du département de la Haute-Savoie et d'autres, pour mener à bien cette action conjointement avec les autres communes et le SMS. Cette inscription n'engage pas la commune à réaliser cette opération mais une fois que le plan de financement aura été établi, la commune pourra alors décider ou non d'engager ces travaux. En effet, pour l'heure le département n'a pas encore arrêté le niveau de sa participation à cette action.

De longs échanges interviennent au sein de l'assemblée qui en un premier temps reste perplexe. La première esquisse présentée et l'enveloppe avancée ne sont qu'un premier jet, laissant craindre un montant réel supérieur.

Cependant elle entend que pour affiner ces éléments et pouvoir solliciter des subventions auprès du Département (jusqu'à 80 %), l'étude doit être poursuivie, ce qui nécessite un engagement minimum et collégial.

Elle note qu'une décision à ce stade du projet (inscription de l'opération dans le contrat) n'engage pas la réalisation ferme des travaux.

L'assemblée considère aussi l'état de la place actuelle, la mise en valeur dont elle pourrait bénéficier, la sécurisation routière qui pourrait être apportée... profitant non seulement aux touristes mais aussi aux résidents locaux.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- Approuve le projet de Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) « Salève Genevois » 2019-2024
 - Demande qu'y soit inscrite la mesure 22 - « Requalification paysagère du col emblématique de la Croisette »,
 - Dit qu'elle sera particulièrement attentive à la participation financière qu'elle pourra apporter,
- Autorise Madame le Maire à signer ce contrat ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.

**8. Décisions prises par délégation
Commande publique**

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE	
Arti Sols	
Plancher aggro pour rattrapage épaisseur	700,00 €
Devis n° 00010759 travaux non effectués :	
Ragréage sur sols carrelés	- 567,00 €
Fourniture et pose de PVC premium compact	- 3321,00 €
soit un total HT de	- 3188,00 €
La Ceflo	
Modification de la nature du faux-plafond dans le couloir de l'administration - Devis n° 007/2019 :	
Faux-plafond fibre de bois HT	500,00 €
Chablais Iso	
Transfert de prestation d'isolation et membrane salle activité	
Devis n°D-190096 du 17/06/2019 :	
soit un total HT de	7913,50 €



Enrobalp	
Ajout de bordure pour le préau maternelle - Devis n°PR1906-6318 :	
Pavé Béton gris	1 036,00 €
soit un total HT de	1 036,00 €

9. Commissions communales

- 04/06/2019 : Commission Urbanisme (dossiers en cours)
- 07/06/2019 : Commission Urbanisme PLU
- 11/06/2019 : Commission Bâtiments Communaux/Voirie

10. Questions diverses

Ligne régulière

Proximiti élargit sa couverture du territoire en desserte régulière et nos communes rurales vont bénéficier d'un nouveau service de transport en commun.

Une ligne de bus reliera La Muraz à la gare d'Annemasse, passant par divers points d'arrêt : Naz, Esserts (2), Mornex (4), Monnetier (2), Etrembières, Annemasse (3).

Du 22 juillet 2019 au 2 septembre, 5 allers-retours quotidiens puis 8 dès le 3 septembre 2019 seront mis en place. Tout un chacun, jeune ou plus âgé, pourra utiliser ce service pour se rendre ou revenir du lycée, du marché, de visites médicales, de loisirs... voire même du travail...

Tous les horaires précis sont disponibles sur www.lamuraz.com (news et rubrique transport). Ils seront quelque peu modifiés après la fin des travaux d'Etrembières.

À ce jour une inconnue qui sera bientôt levée et renseignée sur le site : le tarif... à suivre donc.

Document unique

Lors de la dernière séance le Conseil Municipal a délibéré pour valider, sous réserve de l'avis du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, le document d'évaluation des risques professionnels et son plan d'actions. Pour information, lors de sa réunion du 27 juin 2019 cette instance a émis un avis favorable à ce dossier.

Restaurant scolaire

À l'issue de cette séance Madame le Maire invite l'assemblée à se déplacer dans les nouveaux locaux de la cantine afin de visiter cuisine et salle de restauration.

ÉTAT CIVIL

MARIAGE

05.01.2019

Bernard LESOURD
et Marion GEYMANN

01.06.2019

Gauthier CHAVIGNY
et Océa BAILLARD

15.06.2019

Adnane LAHOUARI
et Soumaya MEKKI



NAISSANCES

17.04.2019 Karl DUPONT-DESCOMBES

3193, route du Mont Salève

08.05.2019 Tiago RAUCROY

254, chemin de la Biollitte

10.05.2019 Marlon MARECHAL MEUNIER

263, chemin de la Grange Rouge

08.06.2019 Marley BOVAGNE CORDA

423, route des Nants

11.07.2019 Léane, Rosaline POIROT

2954, route du Mont Salève

EMPLOIS D'ÉTÉ

Cet été 2019, ces emplois auront été pourvus par 3 jeunes filles!

Ainsi Cynthia, Cindy et Julia se seront succédées pour un passage de 3 semaines chacune au sein des services techniques. Merci à elles pour leur application et bienvenue aux jeunes muraziens qui auront 17 ans en 2020 pour l'été prochain...



Cynthia



Cindy



Julia



PLU : ENQUÊTE PUBLIQUE

Elle a été prescrite par l'arrêté du Maire du 18 mars 2019. Il s'agit d'une enquête publique comportant deux volets : le projet d'élaboration du PLU de la commune et le projet du zonage d'assainissement des eaux pluviales.

M. Jean-Claude REYNAUD, ancien Maire de Cervens, Commissaire-Enquêteur, a été nommé pour notre commune par M. le Président du Tribunal administratif de Grenoble.

Cette enquête s'est déroulée en mairie du 23 avril au 24 mai 2019, soit pendant 32 jours consécutifs.

L'information auprès du public a été développée dans les formes réglementaires dans deux journaux du département, par l'affichage de couleur jaune dans les hameaux et en mairie, sur le panneau lumineux ainsi que sur le site internet.

Elle avait été évoquée dans les bulletins communaux de juillet et décembre 2018.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur a synthétisé notre travail en ces termes :

« - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune met fortement en évidence la volonté de préserver les espaces agricoles et naturels, de renforcer le centre bourg, de maîtriser la croissance démographique et de diversifier l'habitat...

- Les évolutions permises par le projet du PLU vont dans le sens d'une bonne maîtrise de l'espace. Le renforcement du chef-lieu a été pris en compte conformément au PADD, les espaces urbanisables ont été contenus. Compte tenu de la dispersion initiale, l'exercice n'était pas facile...

Toutes les demandes ont été examinées, mais le plus souvent, elles ne sont pas recevables, car elles vont

à l'encontre du but poursuivi pour se rapprocher des préconisations du Scot. Les décisions communales doivent être comprises dans le contexte légal de limitation de la consommation de l'espace, exercice difficile compte tenu de la dispersion existante de l'habitat ».

Le Commissaire-Enquêteur a « donné un avis favorable pour deux ajustements des limites constructibles...

Le projet n'a pas fait l'objet d'une remise en cause globale de la part du public et des personnes publiques associées ».

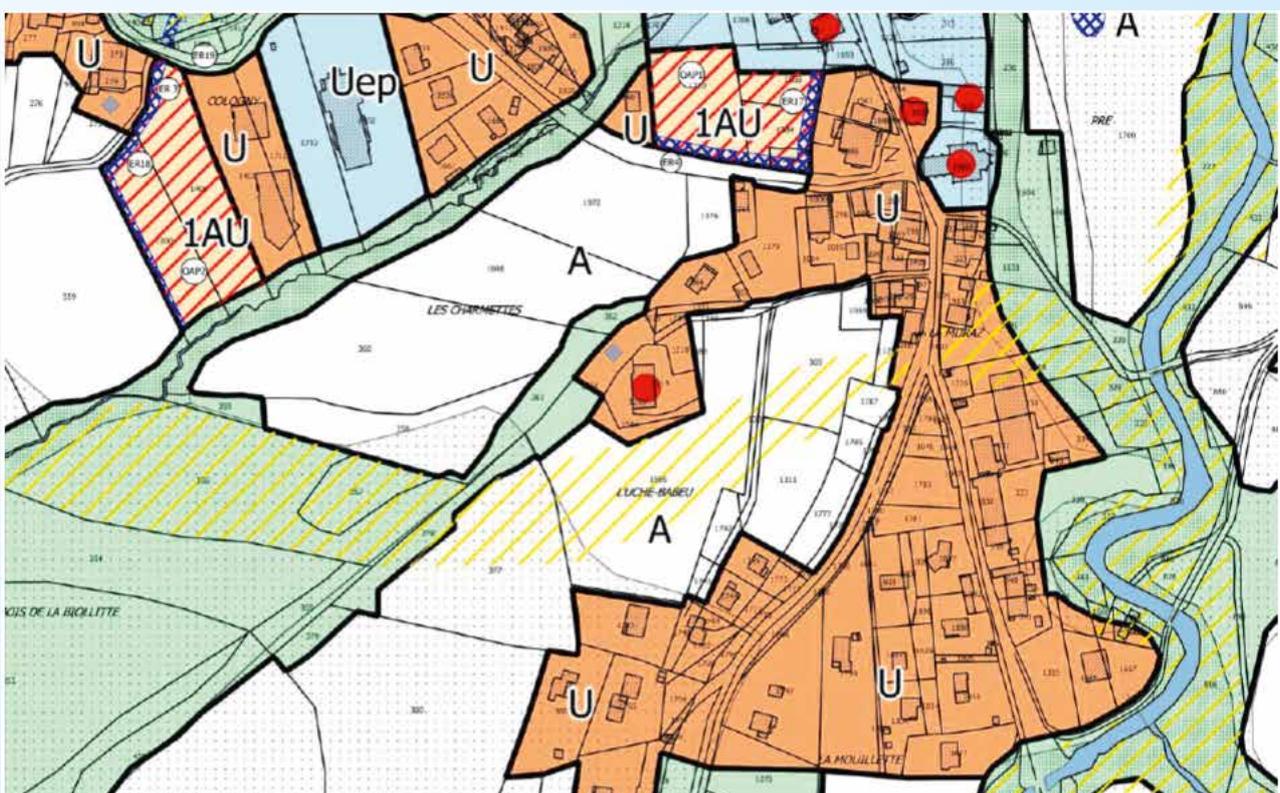
M. REYNAUD a donné « un avis favorable au projet du PLU qui permet à la commune de La Muraz de franchir une étape importante pour disposer d'un outil satisfaisant de maîtrise de son évolution future ».

Il « recommande à la commune d'engager une réflexion sur l'évolution future du chef-lieu, car le document soumis à enquête permet de franchir aujourd'hui une étape conforme aux orientations du PADD, mais laisse des pénétrantes agricoles au cœur du bourg. Leur évolution à moyen ou long terme sera stratégique pour l'urbanisme communal ».

M. REYNAUD « donne un avis favorable au projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales présenté par la commune de La Muraz, car la mise en œuvre des préconisations réglementaires et des travaux proposés dans les zones critiques est de nature à permettre une bonne gestion des eaux pluviales et de protéger les communes situées en aval ».

Vous pouvez retrouver le dossier complet sur le site internet de la commune : www.lamuraz.com.

G.G.





FINANCES

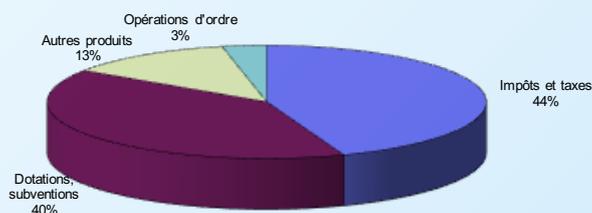
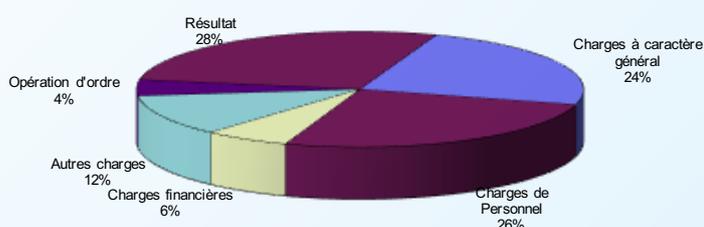
L'exercice 2018 montre un résultat de fonctionnement de 302 572,34 €. En résultat cumulé, nous disposons d'un excédent de 739 300,83 €. Nos charges financières marquent une augmentation importante pour l'exercice 2019, augmentation due au début du remboursement de l'emprunt contracté en 2018 pour le groupe scolaire.

Comme d'habitude, les taux d'imposition demeurent sans augmentation. Votre imposition ne subira (pour la partie communale) que l'augmentation du coût de la vie estimée par le Ministère des Finances.

E.T.

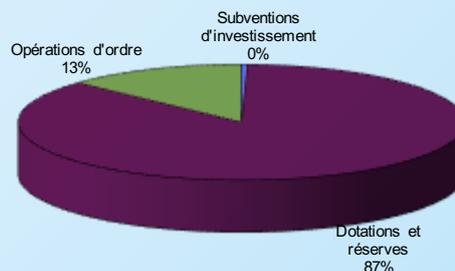
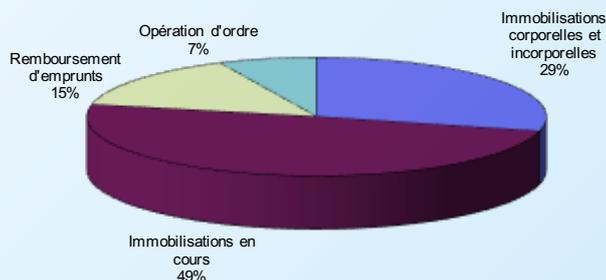
FONCTIONNEMENT 2018

Charges à caractère général.....	256 966,25	Impôts et taxes.....	480 248,99
Charges de personnel.....	283 325,33	Dotations, subventions.....	434 242,67
Charges financières.....	67 311,67	Autres produits.....	134 022,36
Autres charges.....	124 960,86	Opérations d'ordre.....	35 404,42
Opération d'ordre.....	48 781,99	Total.....	1 083 918,44
Résultat.....	302 572,34		
Total.....	1 083 918,44		



INVESTISSEMENT 2018

Immobilisations corporelles et incorporelles.....	148 872,93	Subventions d'investissement.....	1 200,00
Immobilisations en cours.....	253 968,30	Dotations et réserves.....	234 458,09
Remboursement d'emprunts.....	76 110,41	Opérations d'ordre.....	35 410,90
Opération d'ordre.....	35 553,42	Total.....	271 068,99
Total.....	514 505,06		





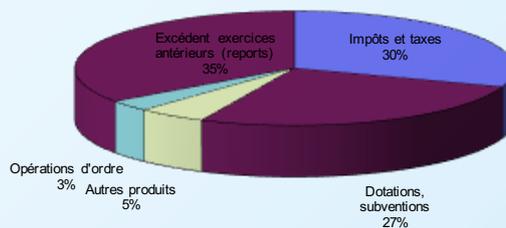
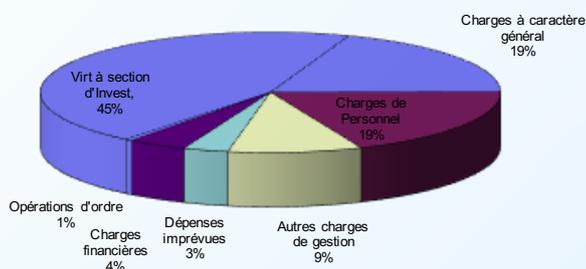
FONCTIONNEMENT 2019

Charges à caractère général.....	304 917,00
Charges de personnel.....	296 300,00
Autres charges de gestion.....	148 406,00
Dépenses imprévues.....	50 000,00
Charges financières.....	65 526,54
Opérations d'ordre.....	8 280,20
Virement à section d'investissement.....	708 153,38

Impôts et taxes.....	479 275,00
Dotations, subventions.....	420 912,00
Autres produits.....	79 769,02
Opérations d'ordre.....	49 800,00
Excédent exercices antérieurs (reports).....	551 827,10

Total..... 1 581 583,12

Total..... 1 581 583,12



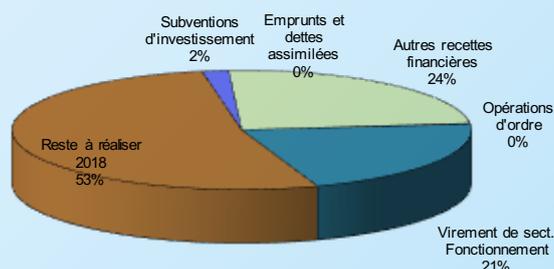
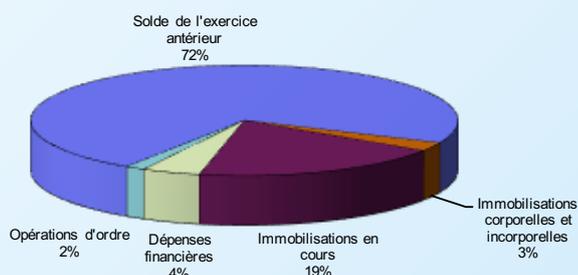
INVESTISSEMENT 2019

Immobilisations corporelles et incorporelles.....	85 320,15
Immobilisations en cours.....	640 397,95
Dépenses financières.....	147 007,73
Opérations d'ordre.....	49 800,00
Solde de l'exercice antérieur.....	2 421 588,78

Subventions d'investissement.....	62 675,00
Emprunts et dettes assimilées.....	
Autres recettes financières.....	807 206,03
Opérations d'ordre.....	8 280,00
Virement de section Fonctionnement.....	708 153,38
Reste à réaliser 2018.....	1 757 800,00

Total..... 3 344 114,61

Total..... 3 344 114,61





ENFOUISSEMENT DES LIGNES HTA



Courant mai 2019, une réunion s'est tenue avec les représentants d'ENEDIS et le bureau d'études BRIERE. Il s'agit d'enfouir un bon linéaire de ligne HTA (lignes de 20 000V, moyenne tension) sur notre commune. À cette heure, le dossier n'est pas finalisé mais nous pouvons espérer la disparition des lignes :

Chez Blaise - Vers Monet / Chez Platon - Les Biollettes
 Chef-lieu - La Biollitte / Chez Briard / Le Feu - Chez Jacquet
 Les enfouissements seront réalisés sous domaine public majoritairement, c'est-à-dire sur des voies départementales, communales et chemins ruraux.

Sur le plan esthétique, notre paysage va retrouver quelques points de vue remarquable. S'agissant des phénomènes venteux, les coupures seront réduites.

Nous maintenons activement notre partenariat avec ENEDIS afin que ce projet de plusieurs kilomètres d'enfouissement se réalise dans les prochains mois.

G.G.

URBANISME

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

MAUDIEU Steven 449, route du Mont Salève
 Création d'un sol et modification hauteur (demande accordée)

BATTIG Raphaël 94, chemin de Chez Mollière
 Modification des façades (demande accordée)

LARUAZ Michel 1 034, route d'Esery
 Maison individuelle (demande accordée)

LARUAZ Denis 155, chemin de la Crétaz
 Maison individuelle (demande accordée)

EARL LA BESACE 68, chemin de Besace
 Extension bâtiment agricole (demande accordée)

BIETRIX Jordan - MUGNIER Aurélie Le Mont d'en Haut
 Maison individuelle (demande accordée)

AMARAL Tiago Le Mont
 Modification implantation maison individuelle (demande accordée)

LARUAZ Jean-François 944, route d'Esery
 Maison individuelle (demande accordée)

GAEC LES VERPILLIERES 218, chemin de Besace
 Construction d'un bâtiment agricole (demande en cours d'instruction)

PIGNON Maxime - SUBRA Amandine Les Palatins
 Maison individuelle (demande accordée)

LEBER Gabriel Le Pessay
 Maison individuelle (demande en cours d'instruction)

DEMANDES DE DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

PICCOT Dominique 484, route des Nants
 Clôture (demande accordée)

BATTENDIER Sylvain 325, chemin du Mont d'en Haut
 Clôture (demande accordée)

TROTTIER Stéphane 806, chemin de la Grange Rouge
 Abri jardin (demande accordée)

LECLERC David 2130, route des Monts
 Clôture (demande accordée)

GAMPER Séverine La Croisette
 Création d'une ouverture (demande accordée)

DARCOURT Cyril 237, impasse de l'Uche Babeu
 Piscine (demande accordée)

LEGRAND Céline 385, chemin de la Biollitte
 Box à chevaux (demande en cours d'instruction)

JACQUEMOUD Jean-Luc 82, impasse de l'Uche Babeu
 Division parcellaire (demande refusée)

PANIGHETTI Damien 91, route des Monts
 Extension garage, clôture, abri jardin (demande accordée)

BERCHET Jean-Paul 198, route des Monts
 Abri voiture (demande en cours d'instruction)

MASSARENTI Pierre 760, chemin de la Grange Rouge
 Panneaux photovoltaïques (demande accordée)

TOUTENELLE Nicolas 556, route des Monts
 Piscine (demande accordée)

ANTHONIOZ Philippe 41, route du Mont Salève
 Division parcellaire (demande refusée)



TRAVAUX ET PROJETS DANS LA COMMUNE

RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE

L'avancée du chantier en image...



École en juillet 2019



Préau des Primaires



Salle motricité



Accès Primaire



Classe Grande Section

VISITE DU CHANTIER PAR LES ENFANTS

Le 1^{er} juillet, accompagnés du personnel enseignant, de Mme le Maire et de l'adjoint aux bâtiments, les enfants de l'école ont eu une visite guidée de leurs futurs locaux scolaires, avec explications et commentaires des architectes. Les différentes entreprises étaient présentes et ont répondu aux questions des enfants.

A noter que, durant l'année scolaire et dans le cadre d'un projet pédagogique, ces derniers ont travaillé sur le thème de l'architecture.

N.P.





TRAVAUX AUTOUR DE L'ÉGLISE

Certains d'entre vous ont remarqué un chantier autour de l'église. Il s'agit d'une réfection complète du dallage qui avait été mis en place il y a déjà plusieurs années. Que s'est-il passé ? L'entreprise qui avait alors réalisé ces travaux a posé un matériau qui n'a pas résisté au sel de déneigement. Celui-ci s'est progressivement dégradé, rendant dangereux les déplacements aux abords de l'église, surtout l'accès à la cure et à l'entrée de l'église réservée aux personnes à mobilité réduite. En cas d'accident de personne, la responsabilité du Maire aurait alors été engagée. Dès que la dégradation de ce matériau a été observée, la commune a interpellé l'entreprise et l'a enjointe de remplacer l'ensemble. Il s'en est suivi expertise et contre-expertise. L'entreprise a dû faire appel à son assureur. L'affaire ayant abouti définitivement, la commune a pu mandater une entreprise pour effectuer le remplacement de l'ancien matériau par du granit. La facture est prise en charge par l'assureur responsable. Par ailleurs, et afin que personne ne s'y trompe, nous devons rappeler que la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État stipule que les bâtiments d'Église appartiennent aux communes (ou à l'État pour les cathédrales) et que leur entretien incombe à l'autorité qui en est propriétaire.



E.T.



POSE DU COLUMBARIUM

Après le caveau communal, le jardin du souvenir et l'attente de la fin de l'hiver, la 3e tranche des travaux au cimetière est terminée. Un nouveau columbarium de 8 places a été posé au mois de juin 2019. Pourquoi un deuxième columbarium ? Le premier est totalement utilisé et la demande est très forte. Pourquoi un jardin du souvenir pour disperser les cendres ? Il faut savoir que la crémation est autorisée en France depuis 1889. En 1975, il n'y avait que 0.4 % de crémation dans notre pays. Aujourd'hui on estime que près de 50 % des Français

souhaiteraient voir leur dépouille finir en poussière. Cette tendance est donc en très forte hausse, les motivations étant variées. Pour info : les cendres d'un défunt peuvent être déposées dans un columbarium, en cavurne ou en concession (pleine terre ou caveau). Elles peuvent être dispersées dans un jardin du souvenir (lieu de domicile), au crématorium (lieu de la crémation) ou en pleine nature (faire une demande en mairie de la dispersion prévue). Un petit dicton de Gustave Parking :

« La mort c'est le meilleur moment de la vie ; c'est pour cela qu'il est préférable de le garder pour la fin. »

M-A.D.

ZONE 30

Une étude relative à l'aménagement de la traversée du Chef-lieu avait été initiée en 2003 sans avoir pu être finalisée à l'époque. Elle est relancée maintenant et est menée par le Cabinet UGUET. Elle a pour but de définir les coûts et le phasage de cette opération. Elle tiendra compte des différents flux de transport (véhicules, car, minibus...), des piétons et organisera l'espace, soignera l'environnement paysager.

Un plan a été dessiné (étude préliminaire) et présente 5 secteurs qui peuvent se classer par ordre croissant de priorité comme suit :

École ; Entrée sud pour laquelle un test provisoire en K16 va être réalisé au préalable ; Carrefour impasse de l'Uche Babeu ; Carrefour de l'église ; Sortie du parking de la mairie.

Des bornes provisoires seront prochainement installées pour tester différentes hypothèses. Appel à votre vigilance !!!

M-A.D.





UN SECRÉTARIAT RÉAMÉNAGÉ



Le travail administratif d'une mairie évolue. L'aspect pratique et accueillant d'un secrétariat est primordial pour le bon déroulement des fonctions qu'il occupe. Aussi, cet hiver nous avons procédé à un petit réaménagement des locaux.

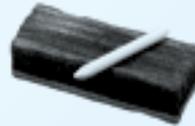
Vous pouvez maintenant être accueillis dans un espace « accueil » en entrant à droite. Un espace bureau a été matérialisé au fond à gauche pour un peu plus de sérénité au travail.

Pour rappel, votre mairie vous accueille les mardis de 13h à 19h, mercredi de 9h à 12h et vendredi de 13h à 18h.

C.D.

DEVINEZ ???

Allez, on va jouer avec ce rébus pour deviner le thème de cet article... *



CHE

Après l'école pour les « grands », il ne fallait pas oublier les « petits » (les petits frères et les petites sœurs). Ce projet est en cours de réalisation. Bien sûr ! Il s'agit de mettre en place une microcrèche. Après avoir fait un sondage auprès des parents et futurs parents, le projet est viable, alors c'est parti !

Mais tout d'abord, où implanter la micro-crèche et dans quel bâtiment ? Rien de plus simple, elle sera près de la nouvelle école au niveau du préau des maternelles, ce sera plus facile pour les parents de déposer les enfants (les grands et les plus petits). Le portakabin (servant actuellement à la garderie) pourra être aménagé pour recevoir dans de bonnes conditions les petits.

Le volet financier a été étudié. Les frais d'aménagement du terrain et du portakabin seront pris en charge par la mairie et la personne gérante de la crèche versera un loyer. Un bail sera signé entre les parties.

La mairie a mis deux conditions à cette microcrèche : priorité aux enfants de la commune ainsi que pour les emplois à pourvoir.

* mi, cros - - craie, che = Micro-crèche

M-E.L.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Lors de notre commission Environnement, deux thématiques ont été évoquées, les déchets plastiques et l'opération « la Nuit est Belle ».

-> **Afin de bannir le plastique à usage unique**, il suffit d'avoir les bons gestes et de prendre quelques nouvelles habitudes et ce dès le plus jeune âge... Dans le but d'éliminer les bouteilles en plastique (certification ISO 14001), **la mairie offrira une gourde réutilisable** à chaque enfant. Ces gourdes devront être marquées au nom de l'enfant et apportées à chaque sortie scolaire.

-> Notre commune participera à l'évènement « La Nuit est Belle » le 26 septembre 2019, c'est-à-dire à l'extinction des éclairages publics du Grand Genève. Il s'agit d'un non-éclairage public pendant une nuit. Ce

non-allumage nécessite l'intervention technique d'Enedis (pour les communes équipées de compteurs Linky), qui depuis Lyon, le 26 septembre dans la journée, programmera les armoires pour couper l'éclairage public et le 27 septembre pour le rétablir.

Attention: compte tenu de nos équipements, ENEDIS ne pourra pas éteindre la totalité de nos candélabres communaux, mais l'important est de participer !



N.P.



AFFAIRES SCOLAIRES

CANTINE DÉLOCALISÉE

La cantine délocalisée à la salle polyvalente.

Pendant la période des travaux, du 11 février au 12 avril 2019, la cantine a dû être délocalisée.

Les enfants ont pu prendre un bus pour se rendre à la salle polyvalente où un espace « cantine » avait été défini par des parois amovibles et décorées par les enfants.

Le temps de prendre leur repas, ils retournaient en classe en bus également.

7 semaines pas comme les autres mais où le service a pu être maintenu pour les enfants.

Notons que le budget du bus s'est élevé à un montant de 2940 €, mais c'était la solution la plus raisonnable pour pallier au mauvais temps et à la fatigue notamment des tout-petits, si les trajets avaient été effectués à pied.

C.D.



NOUVELLE CANTINE



On l'a attendue et elle est là ! La nouvelle cantine, plus vaste dans ses nouveaux locaux ! Les zones de réception des plats, de dressage, de lavage ont été redéfinies et offrent un espace de travail plus rationnel. Refaite à neuf, la salle de restauration permet maintenant de recevoir environ 65 enfants pendant le temps de la cantine. L'espace restauration s'intègre dans la nouvelle école par un cheminement évitant de passer par l'extérieur. Des lave-mains à la taille des enfants, un espace convivial, un temps de prise de repas allongé permettent maintenant de se restaurer dans de bonnes conditions. Bon appétit à tous !



REPAS AMÉRICAIN À LA CANTINE

Vendredi 14 juin, les enfants inscrits à la cantine ont pu faire connaissance avec Gérard et Brian, employés de la société Leztroy qui nous fournit chaque jour les repas.

Ce jour-là au menu : melon, hamburger maison, potatoes et glace au coulis de chocolat.

La cantine avait vêtu son costume de fête et les papilles des 56 enfants présents se sont régalingées !

Pris dans ce moment de convivialité, nous avons oublié de prendre une photo avec notre chef cuisinier !

Quelques enfants ont aidé au rangement de la décoration.

C.D.



DICTIONNAIRE DES CM2



Une page se tourne pour nos CM2.

La fin de l'année scolaire approche à grands pas et les plus âgés vont partir bientôt pour le Collège. Des regrets, des espoirs, la perspective d'une nouvelle vie pleine d'inconnues avec la crainte de se retrouver à être de nouveau les petits. Mais parfois à cet âge qu'il est bon de l'être encore ! C'est pour marquer ce passage que, comme chaque année désormais, la commune offre à chacune de ces têtes blondes un dictionnaire et le Guide du citoyen. Madame le Maire a évoqué tous ces changements à venir en souhaitant une bonne continuation et aussi de bonnes vacances car c'est ainsi que commence cette aventure nouvelle.

Après cela, ils purent voir de très anciens registres municipaux et les comparer aux modèles actuels. Et, puisqu'ils avaient pénétré au cœur de la Maison commune, ils eurent droit à une visite complète des locaux. Enfin, dernière réjouissance : une glace qui fut la bienvenue pour toutes et tous, d'autant plus que ceux de l'année dernière leur avaient « vendu la mèche ». Alors, bonnes vacances avant de nouveaux exploits !

E.T.

CABINE TÉLÉPHONIQUE



L'ancienne cabine téléphonique située près de l'abri-bus a été réaménagée en "Livre échange". Échanger des livres, emprunter gratuitement en déposant en échange la même quantité, sans limite de durée ni de fréquence... c'est le but de ce nouveau concept.

Pas de carte, pas d'abonnement, pas d'horaire, pas de délai de prêt. Par contre, civisme, partage et respect contribueront à encourager et propager le plaisir de lire, le tout dans une démarche de développement durable et de lien social intergénérationnel pour le plaisir des muraziens et/ou passants...

Commission Jeunesse, Culture et Sport



GALETTES ET CRÊPES DES AÎNÉS



Avec nos Aînés au cours de l'hiver.

Le mardi 5 mars, nos Aînés se sont retrouvés en haut de la salle polyvalente pour les crêpes du Mardi gras. Pour mémoire, ils peuvent se retrouver tous les mardis d'octobre à juin pour jouer aux cartes ou à autre chose et partager leurs talents de pâtisseries.

Mais pour Mardi gras, c'est le CCAS qui régale et se met en devoir de faire en sorte que tout se passe dans la joie et la bonne humeur. De la même manière, en janvier, ils ont tiré les rois.

E.T.

REPAS DES AÎNÉS



Ce dimanche 28 avril, la Commune de La Muraz rendait hommage à ses anciens. Le repas était servi, comme à l'accoutumée, par les membres du Conseil municipal et du CCAS. L'ambiance a été assurée par M. Lancker et par M. Rosset. Des refrains ont résonné dans la salle polyvalente et permis à chacun de chantonner ou de danser selon son envie. La bonne humeur régnait dans la salle alors que dehors le temps maussade, pluvieux et froid incitait à rester au chaud. Le Curé de la paroisse, Jean-Damascène Niyibaho, était également invité et avait un mot gentil pour tous. Les doyens du jour étaient à l'honneur. Cette année, Artémise Dupont-Descombes a été la doyenne des présentes (Germaine Léger demeurant celle de la commune) et Roger Montessuit a été lui aussi le doyen de l'assemblée. Il n'habite plus la commune, mais il y garde ses attaches. Chacun d'eux a reçu un cadeau de la part de la commune et du CCAS. Au moment du départ, un brin de muguet était offert à chacune des participantes.

Pour information, si vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale, nous vous invitons à vous faire connaître en mairie afin que nous puissions vous convier lors des manifestations dédiées aux aînés.

Ces rencontres permettent de tisser un lien entre chaque, de renforcer les amitiés et de partager les souvenirs.

Collectionnez les souvenirs et à l'année prochaine !

E.T. et M-E.L.



L'ANNIVERSAIRE DE NOTRE DOYENNE



Mardi 6 août 2019, Germaine Léger, notre doyenne a eu 96 ans. Madame le Maire et des membres du CCAS se sont rendus au domicile de son fils Jacky et de sa belle-fille Viviane chez qui elle vit toujours.

Une petite fête bien sympathique et chaleureuse autour d'une personne très agréable.

Nous lui souhaitons un très bon anniversaire et espérons qu'elle reste encore longtemps parmi nous.

E.T.

ACTIVITÉS DE NOS AÎNÉS

Les activités de nos aînés reprendront en septembre.

Nos aînés pourront retrouver leurs rencontres ludiques et conviviales du mardi après-midi ainsi que leurs cours de gym douce avec Sandrine.

Belles occasions de retrouvailles pour chacun d'eux que notre commune a le plaisir de susciter et d'accompagner, avec la participation du Centre Communal d'Action Sociale.

Renseignements disponibles en mairie pour tous les Muraziennes ou Muraziens de plus de 65 ans.

C.D.





BALADE DE NOS AÎNÉS EN ISÈRE



Nous étions une trentaine à 6h30 le 29 juin 2019 pour notre rendez-vous de l'été.

C'était le départ pour la balade de nos aînés en direction de l'Isère. Après les bonjours et les bises, le bus chargé de victuailles, boissons et bonbons... nous partons.

Des échanges de blagues et discours géographiques sur les montagnes que nous apercevons ponctuent le trajet, puis une pause s'impose. Un petit casse-croûte et pause pipi semblent les bienvenus...

Puis on reprend la route en direction de La Motte d'Aveillans pour une visite des plus insolites : une mine de charbon... Eh bien oui il y a en Isère ce précieux or noir ! La Motte d'Aveillans a connu en effet une exploitation minière liée au contexte général du plateau Matheysin, qui plonge ses racines à l'orée du Moyen-Age, puis au 16ème siècle et qui connaît un véritable développement au début du 19ème siècle.

Un guide nous emmène tout au long de galeries authentiques, où nous avons pu suivre deux siècles d'exploitation minière, ses techniques, ses matériels de différentes époques et les conditions de travail des « gueules noires ». L'exploitation s'est définitivement terminée en 1997.

Revenons vers la lumière et direction La Mure (38) !!! pour manger. Le repas pris et chargé de commentaires, d'amitié et de sourires, on repart pour une promenade digestive sur le lac de Monteynard. Nous avons pris place sur un bateau qui a navigué au milieu des eaux turquoise. Le lac de Monteynard est artificiel, il existe depuis la construction d'un barrage EDF en 1962 et l'ensevelissement d'un village (Savel) par ses eaux magnifiques.

Une très belle journée a toujours une fin mais nous sommes tous heureux et impatientes de la revivre... bientôt.

M-A.D.

PORTAGE DE REPAS



La société Globe Traiteur de Bonne vous propose la possibilité de mettre en place un portage de repas sur notre commune, **service ouvert à toute la population**.

Pour ce faire, il nous faut connaître vos besoins.

Merci de vous faire recenser en mairie ou de compléter le coupon-réponse joint dans ce bulletin.

Plus de renseignements au secrétariat de mairie.

C.D.



MANIFESTATIONS MUNICIPALES

VŒUX DU MAIRE

Ce 19 janvier, Madame le Maire et son Conseil Municipal présentaient leurs vœux à la population dans la salle polyvalente dûment décorée. Cette année, l'Harmonie municipale de Reignier et son chef, Carlo Cambiaso, nous honoraient de leur présence.

Au cours de cette cérémonie amicale, notre Maire rappelait tous les événements qui ont marqué l'année 2018 et traçait les perspectives de la nouvelle année qui allait conduire à l'achèvement de l'agrandissement et de la restructuration du groupe scolaire, ainsi qu'à l'approbation du P.L.U. Nos conseillers départementaux ainsi que notre député et nos sénateurs nous accompagnaient en même temps que les Présidents de la Communauté de Commune et du Syndicat des Eaux des Rocailles de Bellecombe, venus aussi en voisin.

Le Sous-Préfet, Jean-Marc Bassaget, prenant la parole, nous rappela que notre Maire est adepte de la petite reine et donc une grande sportive. Aussitôt, l'Harmonie, était-ce fortuit (?) attaqua la fameuse chanson d'Yves Montand, ce qui amusa particulièrement l'assemblée. La cérémonie se termina comme de coutume par le verre de l'amitié et des verrines maison.

E.T.



VŒUX INTERCOMMUNAUUX



Les vœux de la Communauté de communes Arve et Salève à Nangy.

Cette année, le 31 janvier au soir, le Président de la Communauté de communes Arve et Salève a terminé le mois de janvier et la tournée des vœux en accueillant le personnel de l'intercommunalité, ses collègues vice-présidentes et vice-présidents, mais aussi les anciens présidents, pour la traditionnelle cérémonie des vœux, dans la salle des fêtes de Nangy. Convivialité et simplicité lors de cette soirée, le Président de la C.C.A.S. a mis en avant la disponibilité, l'engagement, mais aussi les compétences de chacun à tous les niveaux, que ce soit dans les bureaux ou sur le terrain. Les nombreux remerciements destinés à chacune et chacun des membres du personnel ont clôturé son discours. Le verre de l'amitié a permis d'échanger tout au long de cette soirée.

N.P.



MÉDAILLE D'HONNEUR RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE MARIE-CHRISTINE SOUDAN



C'est le 1^{er} septembre 1988, sous la Mandature de M. François Laruaz, que Marie-Christine débute sa carrière dans les locaux neufs suite à l'agrandissement et à l'ouverture de l'école maternelle. Elle verra grandir les enfants nés après 1985, les petits qui commenceront leur scolarité en 1988.

En octobre 1989, mois durant lequel notre maire honoraire Noël JACQUEMOUD a été élu au poste de premier magistrat suite au décès de son prédécesseur, que le travail de Marie-Christine est complété par du secrétariat de mairie. Elle s'occupe entre autres des mandats (paiements des factures de différentes entreprises). Passionnée de chant, elle est bénévole à l'Association Saint-Antoine. Avec son mari, ses enfants et petits-enfants (5 au total), ils aiment partir en voyage, week-end ou balade.

Elle a travaillé avec 3 maires différents, 4 directrices d'école, 32 rentrées avec une moyenne de 25 enfants, environ 800 élèves.

Un bouquet de fleurs et un bon-cadeau ont récompensé Marie-Christine pour ses 30 ans passées au service de la collectivité !

N.P.

ÉPIPHANIE À LA CROISETTE



La coutume est maintenant bien établie : quelques membres du Conseil Municipal se rendent à la Croisette pour tirer les rois avec les habitants. Cette année, ce fut le vendredi 11 janvier. Moment de rencontre et de bonne humeur, l'occasion de prendre des nouvelles et de voir grandir les petits (comme partout, ils poussent !). Le vin chaud notamment a réchauffé les grands tandis que la jeune génération profitait des jus de fruits. Les galettes à la frangipane et les couronnes ont permis de savoir qui était roi ou reine de la fête, même si de nombreux cachotiers essayaient de dissimuler leurs trouvailles. L'occasion nous était aussi donnée de rappeler que la cérémonie des vœux à la salle polyvalente le samedi 19 attendait aussi les « Croisetiers ».

E.T.



MATINÉE ENVIRONNEMENT

Samedi 27 avril, matinée « Environnement »

Sale temps pour ce samedi ! Mais des courageux se sont lancés dans l'aventure pour nettoyer nos bords de route. Le froid, le vent et la pluie ne les ont pas rebutés. En fin de matinée, Michaël Tissot, que nous remercions pour sa gentillesse et sa disponibilité, organisait une animation pour les petits. Mais les grands ont ensuite pu profiter de son montage photos pour mieux connaître la flore et la faune de la commune. Un casse-croûte convivial réunissait les participants à l'heure de midi sous le hangar communal transformé en salle à manger de fortune pour la circonstance, et nous espérons tous que l'année prochaine le beau temps sera de la partie. Comme d'habitude, deux bennes étaient mises à disposition pour les encombrants.



E.T.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2019



Ce matin, notre commune fêtait le 74e anniversaire de l'armistice de 1945. Comme partout dans notre région, le temps était très pluvieux et les abris mobiles en toile ont été très appréciés. L'hymne Savoyard « Les Allobroges » a conclu cette cérémonie et tout le monde s'est retrouvé pour le verre de l'amitié au café Décierier.

E.T.

FEUX DU 13 JUILLET 2019



Ce samedi 13 juillet, la traditionnelle soirée pour la fête Nationale avait lieu sous le chapiteau à côté de la salle polyvalente. L'association des parents d'élèves présidée par Olivier Baulet a servi comme à l'accoutumée son repas moules-frites faites maison. Une belle météo et l'orchestre « sucré-salé » ont fait danser le public venu nombreux sous le charme de la voix de la chanteuse. Et pour clore cette soirée, les feux offerts par la mairie et tirés par l'artificier Marcel Soudan épaulé de Jean-Pierre, Pierrot et Patrick ont ébloui petits et grands par leurs multiples lumières.

C.D.



FÊTE DES MAMANS



Ce samedi 25 mai, comme chaque année, Mme Le Maire et le Conseil Municipal ont mis à l'honneur toutes les mamans, et notamment les mamans ayant eu un enfant depuis la fête des mères 2018.

Cette belle occasion a permis de remercier toutes les mamans pour tout ce qu'elles font.

Un poème pour mettre en valeur le sentiment d'amour partagé et donné sans calcul exprimait la beauté et la force d'une mère. Chaque maman et son enfant ont reçu un cadeau.

Place au verre de l'amitié, aux gazouillis.

Bonne fête Maman !

M-E.L

CONCERT DE L'HARMONIE



Ce samedi 15 juin, l'Harmonie Municipale de Reignier proposait, comme chaque année, son concert de la Fête des Pères dans la salle polyvalente de notre commune. Programme très éclectique et de haute qualité avec notamment des musiques de Béla Bartók, Ennio Morricone (qui vient de nous quitter), Duke Ellington... toujours naturellement sous la direction du chef Carlo Cambiazio. Cette année, le violent orage qui s'est abattu en tornade sur notre secteur a obligé l'orchestre à retarder sa prestation de près de 20 minutes à cause de coupures de routes. Quelquefois, la météo se mêle de nos réjouissances.

E.T.



MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

SORTIES SKI DE FOND AU SALEVE

Les conditions d'enneigement au Salève, ont permis cette année, aux enfants en classe de CE1, CE2, CM1 et CM2 de bénéficier de 3 jours de ski de fond à côté de chez eux.



La première journée le temps était maussade, mais les deux suivantes se sont déroulées sous un soleil radieux et avec une neige fraîchement tombée, le tout face à un panorama exceptionnel.



Les enfants et les maîtresses étaient ravis de profiter du site de La Croisette.

Les membres du foyer de ski de fond avaient tout mis en œuvre pour nous accompagner dans ces sorties, en préparant des pistes adaptées, des petites boucles en toute sécurité.



Les enfants ont goûté au plaisir de la glisse par du skating pour la majorité d'entre eux. Une nette progression a été observée depuis l'année dernière.

De telles sorties nécessitent un grand investissement, de la part des maîtresses d'abord sur qui repose une telle organisation, puis grâce aux parents agréés, sans qui ces sorties ne pourraient pas avoir lieu, et aussi aux parents non agréés qui viennent aider, afin que ces journées se passent dans les meilleures conditions. Les enfants quant à eux sont toujours heureux de voir papa ou maman les accompagner.

En espérant pouvoir renouveler l'expérience l'année prochaine, pour le plus grand plaisir des enfants, qui se donnent à fond. Quelque soit leur niveau, ils ont tous progressé. L'APE compte toujours sur vous, parents et amis pour perdurer dans ces actions, en vous remerciant pour votre disponibilité. Merci à tous, membres du foyer de ski de fond, maîtresses et parents, ... pour permettre aux enfants de se créer des souvenirs.

Le traditionnel Carnalaspagne de l'APE s'est déroulé le 16 mars dernier, avec pour clin d'œil la St Patrick !



Enfants, parents, famille ou amis ont pu se retrouver, se déguiser et apprécier ces délicieuses lasagnes préparées par les parents d'élèves, dans la bonne humeur, le tout accompagné de notre Dj JB' pour le grand plaisir des enfants.





Vente des plantons

Cette année, en raison des travaux d'extension du groupe scolaire, la vente s'est déroulée dans le sous-sol de la salle polyvalente.

Et malgré une météo peu clémente, les habitués étaient au rendez-vous, fidèles à notre traditionnel marché.



Comme les années précédentes, un large choix de plantons, de vivaces et de fleurs annuelles offraient leurs plus belles couleurs !



Une nouveauté cette année, pour accompagner notre marché aux plantons, un concours de dessins a été organisé, sur le thème des fleurs ou du potager... lequel a remporté un beau succès avec quarante participants et hors concours la participation de Mélanie, la directrice.



Ainsi, tous les visiteurs qui le souhaitaient, ont été conviés à voter pour leur dessin préféré, dans la catégorie des maternelles et élémentaires. Les trois premiers de chaque catégorie ont reçu une fleur et tous les participants se sont vus remettre un sachet de graines...

Le comité APE



ASSOCIATION CROC'LIVRES



Quelques nouvelles de votre bibliothèque...

Pendant cette longue fermeture, les bénévoles sont toujours au travail !

Après une mise en cartons de tout le stock, nous avons enregistré la totalité de nos livres (environ 3500) afin d'accéder à une gestion informatique des prêts et ce dès l'ouverture.

Nous avons programmé l'aménagement des futurs locaux avec l'aide de Savoie Biblio.

Courant juillet, nous avons rencontré Madame la Maire et Monsieur Jacquemoud qui ont étudié avec beaucoup d'attention et d'intérêt les devis que nous leur avons présentés.

Si ces derniers sont acceptés, nous espérons emménager dans les nouveaux locaux pour la fin de l'année 2019, voire début 2020 selon la durée des travaux à effectuer.

Nous sommes sûres que vous serez nombreux à venir nous retrouver et nous n'hésiterons pas à vous demander de l'aide pour la remise en rayons ! Au grand plaisir de vous revoir très vite !

L'équipe des Croc'livres

ASSOCIATION LES'MURIENS

À pied d'œuvre depuis l'aurore, **LES'MURIENS**, cette joyeuse bande de Gaulois bien connue du village, se sont activés pour préparer le rendez-vous annuel de la **JOURNÉE GAULOISE**.

Premier vrai week-end de beau, journée réussie sous le signe de la bonne humeur. Présence également de **BOB DIT L'ÂNE** en fin de journée. 250 personnes se sont régalées de sangliers cuits à la broche.

Succès également pour la soirée **PIZZAS'YOYO** du 29 juin 2019. Yoann nous a une fois de plus régalés de ses pizzas.

M.M.





FABRICATION DE COSMÉTIQUES

Comme nous vous l'annoncions dans le précédent bulletin communal, nous souhaitons organiser de petits ateliers de fabrication de cosmétiques et de produits ménagers écologiques présentés par une intervenante, Anne-Pascale DURET dite « Calie » des "ATELIERS DE CALIE", que vous avez sûrement pu rencontrer lors d'une de nos JOURNÉE GAULOISE.

Les ATELIERS DE CALIE proposent une initiation à la cosmétique naturelle bio pour adultes et enfants afin de fabriquer ses propres soins corporels ainsi que ses produits ménagers.

Consommer mieux, jeter moins en prolongeant la durée de vie des objets, penser à réparer ou bricoler au lieu de jeter dès qu'un produit tombe en panne ou semble défectueux sont le credo de l'association LES'MURIENS. Afin de sensibiliser le plus grand nombre de citoyens aux questions des déchets et de leur évitement, LES'MURIENS veulent s'inscrire dans cette action en proposant plusieurs ateliers de fabrication de cosmétiques et de produits ménagers.

Réaliser soi-même ses propres cosmétiques maison, c'est associer plaisir, créativité, beauté au naturel avec des produits personnalisés réalisés en fonction des envies, adaptés aux besoins et respectueux de la santé et de l'environnement. C'est aussi très économique car une grande partie des prix des cosmétiques achetés représente en fait l'emballage marketing.

Après une approche théorique et quelques explications sur les précautions et règles d'hygiène à respecter, les ateliers pourront commencer.

Ces ateliers s'adressent à tous ceux qui souhaitent changer leurs habitudes de consommation et offrir à leur peau ou à leur intérieur tous les bienfaits des produits naturels, par exemple par la fabrication de shampoing solide, dentifrice so'fresh, déodorant, pastilles pour WC, vaisselle, brume désodorisante pour la maison, etc.

Calie pourra vous accueillir pour d'autres ateliers, et vous initier ou poursuivre cet apprentissage signe d'une identité écologique.

Les ATELIERS DE CALIE et LES'MURIENS accueilleront un nombre limité de participants pour la préparation de produits bio et naturels.

Pour toutes informations complémentaires et/ou pour inscriptions, nous vous remercions de bien vouloir contacter Magali MADALA à l'adresse e-mail suivante : lesmuriens.asso74@gmail.com.



ATTENTION LES PLACES SERONT LIMITÉES
SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2019
SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019
DE 10 H 00 À 12 H 30 (DEUX ATELIERS)
DE 14 H 00 À 18 H 00 (TROIS ATELIERS)
ATELIER(S) AU CHOIX ET SEULEMENT SUR INSCRIPTION
DURÉE D'UN ATELIER : 1 H 00
FRAIS D'INSCRIPTION À CHARGE À 50 %

M.M.



ASSOCIATION SAINT-ANTOINE

SAUCE COFFE



Toujours attendue, toujours aussi bonne, toujours préparée minutieusement et dans la bonne humeur, depuis le mercredi après-midi (découpe de la viande) jusqu'au samedi de 12 h à 18 h (cuisson en chaudrons de fonte, puis répartition dans les grandes marmites).

Elle permet de se rencontrer pour parler en famille et entre amis dans notre salle polyvalente.

Une équipe de choc œuvre toujours dans l'ombre pour la préparation ou le service et il y a un grand plaisir à se retrouver au travail.

Souhaitons encore à toutes et à tous de nombreuses "Sauce Coffe" !

E.T.

KERMESSE DU 21 JUILLET



Dimanche 21 juillet, l'ASA organisait comme chaque année sa traditionnelle kermesse. Depuis 2018 et la disparition du bâtiment de la Coop, elle a lieu autour de la salle polyvalente qui s'est révélée particulièrement bien adaptée. Les chapiteaux accueillent les tables pour les repas et diverses activités tandis que stands et buvettes se répartissent sur l'ensemble du parking.



Comme l'an passé le concours de pétanque avait pris sa place sur le parking inférieur maintenu non goudronné pour ce genre d'usage.



Sur le terrain du fond les amateurs se défendaient pour le Pat'akaisse et le lancer de bottes de paille. Le beau temps était de la partie, malheureusement trop chaud l'après-midi, mais un vent frais bienvenu accompagna le repas du soir. On se promet de se retrouver en 2020.

E.T.



ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS



Le dimanche 17 avril dernier, nous avons organisé en collaboration avec Trésors de Placard®, une journée vide dressing à La Muraz. Cette grande première a remporté un fort succès et sera donc renouvelée le dimanche 15 mars 2020. Alors, les filles, vous pouvez déjà mettre de côté les trésors qui dorment dans vos placards !

Samedi 22 juin a eu lieu notre traditionnelle fête de fin d'année et fête de la musique.

Sandrine Soatto, notre professeure d'activités sportives depuis 5 ans, a offert à un public venu très nombreux, un spectacle de grande qualité et de toute beauté. Les participants (environ 90 personnes), tous costumés cette année, ont participé au show avec plaisir et bonne humeur.

Félicitations à tout le monde pour leur participation !

Ce n'est pas toujours évident de monter sur scène...

Puis les convives ont pu se restaurer avec notre fameuse paella, le tout accompagné en musique par le duo brésilien Do Sol, puis en 2e partie DJ JB a clôturé la soirée.

Les prochains rendez-vous pour les inscriptions à nos différentes activités auront lieu les vendredi 6 septembre de 16 h à 19h30 et samedi 7 septembre de 10 h à 12 h en salle de motricité. Vous trouverez toutes les informations concernant nos activités dans le flyer inséré dans le bulletin.

Bonnes vacances et bel été à tous.

V.P.





ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

CONCOURS DE BELOTE

Le dimanche 10 février, la section intercommunale des AFN de Reignier-Esery, sous la présidence d'Émile Mermin, organisait son concours annuel de belote dans notre commune, comme ils le font régulièrement depuis déjà pas mal d'années, trouvant sans doute que le climat de La Muraz leur convient. Il y avait 46 doublettes, ce qui, avec les organisateurs faisait une bonne centaine de personnes.

E.T.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Le mercredi 27 février au soir, la section intercommunale des AFN de Reignier-Esery tenait son assemblée générale à la salle polyvalente de La Muraz. À l'issue de l'assemblée, 4 médailles militaires étaient remises. Enfin, avant de partager un joyeux dîner, notre Maire recevait au nom de notre commune une très jolie corbeille fleurie. La photo jointe représente le président départemental, les récipiendaires, le président de la section, notre Maire ainsi que le conseiller départemental Denis Duvernay.

E.T.

DÉCLARATION DES RUCHES

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES

POUR LES APICULTEURS ?





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'actualité



ARBUSIGNY ARTHAZ-PND MONNETIER-MORNEX-ESSERTS-SALÈVE LA MURAZ NANGY PERS-JUSSY REIGNIER-ESERY SCIENTRIER

Rénovation énergétique

Lancement de REGENERO

Avec Regenero, la Communauté de Communes Arve et Salève s'associe aux collectivités du Genevois français pour offrir un service public gratuit et indépendant pour la rénovation énergétique des logements de son territoire.



Conseils techniques, renseignements sur les aides financières et dispositifs disponibles, modélisation du projet... Venez rencontrer un conseiller Regenero dans un point info service à Reignier-Esery.

Plus de renseignements sur : www.regenero.fr ou au 04 58 57 00 87

Prime Chauffage Bois

En lançant la Prime Chauffage Bois, la Communauté de Communes Arve et Salève s'engage pour préserver la qualité de l'air du territoire.

Ainsi, pour encourager les habitants de son territoire à remplacer leurs appareils de chauffage au bois vétustes (insert, cheminée...) par un appareil moins polluant, la Communauté de Communes Arve et Salève accorde une prime de 1000 € sous conditions.



Retrouvez l'ensemble des informations directement sur le site de la Communauté de Communes : www.arve-saleve.fr

Pôle d'échange multimodal

Lancement des travaux

Les travaux d'aménagement du pôle d'échange sont lancés ! Ils dureront jusqu'à début octobre 2019 pour accueillir les voyageurs du Leman Express dans les meilleures conditions !



LémanPass

Voyage sans frontières

Dès le 15 décembre 2019, le Léman Express circulera sur la nouvelle ligne CEVA (ligne Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse). Il reliera 45 gares sur 230 km de lignes ! Véritable trait d'union entre la France et la Suisse, le Léman Express accueillera chaque jour 50 000 voyageurs sur les 240 trains.

Un seul billet pour vos déplacements transfrontaliers

Le Léman Pass permettra de franchir la frontière entre la Suisse et la France dès la mise en service intégrale du Léman Express.

Cette offre tarifaire transfrontalière unifiée sera proposée par 10 opérateurs de transports publics français et suisses. Avec un titre de transport Léman Pass, les voyageurs pourront ainsi se déplacer dans les trains, tramways, bus, autocars, mouettes genevoises et sur les 230 km de lignes du Léman Express.

Retrouvez l'ensemble des informations directement sur le site de la Communauté de Communes : www.arve-saleve.fr et www.lemanpass.com





CONSULTANCE ARCHITECTURALE

Les consultations architecturales sont ouvertes aux pétitionnaires de la commune pour travailler sur le volet esthétique des projets nécessitant un permis de construire ou une déclaration de travaux.

Voici les dates de permanence de l'architecte qui reçoit tout demandeur en présence de l'instructeur du service commun d'urbanisme référant de la commune et éventuellement d'un élu ou d'un agent communal à la salle Cécile Bocquet.

- 5 septembre 2019
- 26 septembre 2019
- 10 octobre 2019
- 31 octobre 2019
- 14 novembre 2019
- 5 décembre 2019
- 19 décembre 2019



Pour plus de renseignements : Communauté de Communes Arve et Salève :

Adresse : Maison Intercommunale Cécile Bocquet, 160 Grande rue - 74930 REIGNIER-ESERY.

Tél. : 04 50 43 46 14 - Fax : 04 50 43 48 44

LIGNE RÉGULIÈRE PROXIMITI



Une ligne de transport de La Muraz à Annemasse !

Depuis le 22 juillet 2019, une nouvelle ligne a fait son apparition. Nommée « ligne H », elle part de La Muraz pour vous emmener à son terminus, la gare d'Annemasse, en passant par Mornex, Monnetier et Etrembières. Pour les lycéens, un arrêt est prévu au Lycée des Glières.

Avec 5 allers-retours durant l'été, puis 8 allers-retours dès le 2 septembre, c'est une vraie offre de transport en commun qui nous est proposée.

Un lien direct et régulier avec la gare d'Annemasse et le futur CEVA. De quoi encourager nombre d'entre nous à laisser la voiture au garage.

Notre demande de transport en commun sera mise à l'épreuve... À nous tous de montrer que la ligne H correspond à une demande et un besoin certain !

Pour trouver les horaires et détails des arrêts, rendez-vous sur le site Internet de la commune ou sur proximiti.fr

C.D.

SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE



Le S.R.B. vous dites ?

Ou plutôt le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe qui a quatre compétences : la gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif et des rivières sur le territoire de 5 Communautés de Communes (Arve et Salève, Faucigny-Glières, La vallée Verte, Pays Rochois et Quatre rivières).

Ce syndicat a ouvert son site Internet sur lequel vous trouverez les numéros d'urgences, travaux en cours... ainsi que la possibilité de payer vos factures en ligne.

Rendez-vous sur : <http://www.s-rb.fr/gestion-srb/syndicat-des-eaux-rocailles-bellecombe>

C.D.



TRI DES DÉCHETS SIDEFAGE



UNE LETTRE D'INFORMATION ENTRE PROFESSIONNELS

Secrétaires de mairie, gardiens de déchèteries, techniciens, ambassadeurs du tri, vous êtes des relais essentiels sur le terrain entre l'utilisateur et le monde des déchets. En contact direct avec les habitants, vous n'avez pas toujours le temps et les moyens de vous informer ? Cette lettre, proposée par le Sidefage, est là pour vous accompagner sur le chemin du tri et du recyclage.

Bonne lecture !

LE SIDEFAGE : VOTRE SYNDICAT DE TRAITEMENT.

Le Sidefage (*Syndicat Intercommunal de gestion des Déchets du FAucigny GÉnevois*) est né par arrêté préfectoral le 20 novembre 1990 pour répondre aux besoins de traitement des déchets ménagers. Son objectif est de mutualiser les moyens et les compétences pour en assurer la valorisation. Depuis, son territoire est étendu au Pays Bellegardien, Pays de Gex, Usse et Rhône, Haut Bugey et Rumilly Terre de Savoie. Il regroupe 164 communes des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, soit environ 430.000 habitants (*population DGF*).

Constitué sous la forme d'un établissement public de coopération intercommunale, il exerce la compétence de traitement des déchets par valorisation matière (*recyclage des papiers, journaux, magazines et emballages en carton, verre, flacons en plastique, acier et aluminium*), valorisation organique (*compostage des déchets verts*) et valorisation énergétique (*incinération des ordures ménagères résiduelles*).

DANS LA COLLECTE SELECTIVE, QUI FAIT QUOI ?



Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet : www.sidefage.fr/ses-compétences ou www.sidefage.fr/documents-a-télécharger. Si vous souhaitez obtenir plus de précisions et/ou vous abonner à cette lettre, contactez Amandine VAILLOUD, adjointe qualité, par mail à qualite@sidefage.fr





MAISON DU SALÈVE

La Maison Du Salève organise de nombreuses activités pour petits et grands. Vous pouvez consulter son site Internet régulièrement pour prendre connaissance du programme (<https://maisondusaleve.com/>). Prochain rendez-vous : Mont Salève en marche ce dimanche 1^{er} septembre 2019 avec une arrivée à l'alpage des Convers, sur la commune de Présilly.

C.D.



4 SAISONS

Nouvelle exposition interactive pour les 3-7 ans à la Maison du Salève, du 06 juillet 2019 au 28 juin 2020.

Tout au long de l'année la météo n'est pas la même. Il fait froid, il fait doux, il fait chaud et parfois même très chaud... Parfois il pleut un peu, beaucoup et parfois même il neige ! Ce sont les saisons.

L'exposition 4 Saisons a pour but d'expliquer ce phénomène complexe aux 3-7 ans.

L'exposition débute par la découverte d'un cosmographe, qui permet de faire comprendre que la terre est ronde et qu'elle tourne autour du soleil. Ensuite, les enfants rentrent au coeur de chaque saison, où ils découvrent un panneau expliquant les caractéristiques de cette dernière ainsi qu'un arbre interactif. Il s'agit d'observer l'évolution d'un arbre au fil des saisons : est-il couvert de feuilles ? De quelles couleurs sont-elles ? Ils sont invités à interagir avec l'arbre au travers d'un petit jeu manipulateur où se cachent capteurs de son, de mouvement, etc. Souffler pour faire bouger les feuilles mortes, taper dans les mains pour faire s'envoler les hirondelles, mettre de l'eau dans un moulin pour faire pousser les fleurs en été... Les enfants deviennent acteurs des saisons en réalisant plusieurs manipulations numériques ou non, mais toujours ludiques ! Émerveillement garanti ! Pour chacune des saisons, les enfants découvriront également différents jeux de reconnaissance (odeurs, toucher, etc...). Un espace jeux et lecture fait parti de l'exposition.

Cette exposition a été fabriquée au Fab Lab de la Casemate à Grenoble, en partenariat avec l'association MFCK Prod.



INFORMATIONS PRATIQUES /

TARIF: 2€ / personne, gratuit pour les - de 3 ans

HORAIRES D'OUVERTURE
Février à juin / septembre
à décembre : mercredi, samedi et dimanche de 14h00 à 18h00

Juillet / août :
du mardi au dimanche de 10h00 à 18h00

Vacances scolaires (zone A) : du mardi au dimanche de 14h00 à 18h00

Fermeture en janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} dimanche de septembre, le 25 décembre.

Contact Presse :
Justine.ducrot@maisondusaleve.com
04 50 95 92 16
www.maisondusaleve.com



Maison du Salève
775 route de Mikerne
74 160 Présilly



RAID HUMANITAIRE



Raid humanitaire au Royaume chérifien au volant d'une mythique Peugeot 205 spécialement préparée

Du 4 au 21 avril dernier, un jeune couple de La Muraz, Elisabeth Prallet et Erwan Venot, ont participé à un raid humanitaire au Maroc. Le raid proprement dit se déroulait au Maroc du 8 au 18 avril. 83 véhicules équipés avec 2 jerrycans de 20 litres chacun, plaques de désensablage, une pelle, 2 roues de secours, un extincteur, une fusée de détresse etc. participaient à cette épreuve et une assistance était assurée au moyen de 2 camions dont 1 de ceux qui suivent le Dakar et 5 camionnettes qui disposaient d'un atelier mobile et d'un ensemble sanitaire. Chaque soir l'organisation se chargeait de monter le campement (1 tente sanitaire et tente des repas), mais les tentes personnelles étaient montées et démontées par les équipages. Les petits-déjeuners et dîners étaient préparés avec des spécialités locales. L'armée et la police marocaine assuraient la sécurité. Les véhicules devaient être homologués un mois avant le départ. Ayant confié leurs enfants à leurs grands-parents, nos deux tourtereaux ont pris la route du Pays basque le 4 avril pour le départ officiel à Bidart. Après une traversée de l'Espagne et du détroit de Gibraltar, l'aventure commençait véritablement. De magnifiques paysages, mais aussi le désert avec des sables aussi traîtres que les congères de neige et quelques bestioles qu'on évite de rencontrer. De La Muraz à La Muraz, le parcours total a représenté quelques 8,000 km. Quant au raid proprement dit, il atteignait les 4,000 km de routes, pistes etc. Les équipages doivent s'entraider pour effectuer les petites réparations. À ce jeu on peut devenir très vite champion dans les réparations de crevaison. Le raid était aussi une bonne école de la débrouille pour s'orienter avec roadbook, GPS, terra grip, surtout si le pilote confond sa droite et sa gauche (on ne rit pas car il n'est pas le seul). Au soir de la deuxième étape de ces routes éprouvantes, il fallait livrer tout le matériel apporté pour la partie humanitaire. Au total 2 camions et des camionnettes ont été remplis. Elisabeth et Erwan avaient choisi de fournir du matériel scolaire, des vêtements et chaussures d'enfants ainsi que des jouets, ne faillant pas ainsi à leur vocation de jeunes parents qui gardent le souci de la jeunesse de notre monde. Sur place, 80 associations s'occupent d'apporter leur soutien aux écoles, aux hôpitaux, aux femmes et à leur insertion au travail (oliveraies et produits agroalimentaires issus de l'olive) ainsi qu'aux personnes handicapées. La ville centrale de ce périple s'appelle El Ksiba, et est située au pied du Moyen-Atlas marocain au sud-est de Casablanca et au sud-ouest de Fès.

L'enthousiasme de nos jeunes concitoyens fait plaisir à voir. Bien sûr, ils ont su prendre du bon temps pendant ce raid et ils n'ont pas oublié de rendre hommage à leurs racines savoyardes en relevant le défi d'une fondue (emportée depuis chez nous) au milieu du désert. Et pour la digérer, un petit Genépi ! Gageons qu'ils connaîtront d'autres aventures.

E.T.

BLOC-NOTES

URGENCES

Samu : Tél. 15 / Police Secours : Tél. 17
Pompiers : Tél. 18 ou 112 (portable)
Gendarmerie de Reignier : 04 50 95 75 11
Urgence médicale du Léman : 04 50 49 15 15

CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE

Altitude de la mairie : 640 mètres
Point culminant « Les Rochers de Faverges » : 1 309 mètres
Superficie : 1 437 hectares et 62 ares
Population (janvier 2019) : 1 072 habitants
La commune fait partie :

- du canton de La Roche-sur-Foron
- de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois
- de la Communauté de Communes Arve et Salève

ADMINISTRATION COMMUNALE

• **Secrétariat de mairie** : 04 50 94 51 86
ouvert les mardis 13 h-19 h, les mercredis 9 h-12 h et les vendredis : 13 h-18 h

• **Rencontre avec Mme le Maire** : permanence le mardi de 19 h à 20 h ou sur rendez-vous

• **Réunions du Conseil Municipal** : première semaine de chaque mois (sauf exception) entre 20 h et 20 h 30 selon saison - consulter le tableau d'affichage en mairie et le panneau lumineux

• **Périscolaire (cantine et garderie)** : 04 50 94 51 86

ENSEIGNEMENT

• **École primaire** (maternelle et élémentaire) : 04 50 82 84 36

• **Collège public La Pierre aux Fées**
Reignier-Esery : 04 50 43 42 64

Lycées à Annemasse :

- **Lycée public Les Glières** : 04 50 43 93 20
- **Lycée technologique Jean Monnet** : 04 50 87 18 36
- **Lycée professionnel Le Salève** : 04 50 92 07 56
- **Collège et lycée privés Saint-François le Juvé**
Ville-la-Grand : 04 50 37 76 01

VIE ASSOCIATIVE

• **Association Croc'livres**
Responsable Mme Marie Olgati - 04 50 94 50 95

• **Association Les' Muriens**
Président M. David Pignol - 06 12 06 44 69

• **Association des Parents d'Élèves de l'école (APE)**
Président M. Olivier Baulet - 06 22 02 44 11

• **Association paroissiale Saint-Antoine**
Présidente M^{me} Marie-Christine Duret - 04 50 94 50 44

• **Association Sports et Loisirs**
Présidente M^{me} Viviane Pellet - 06 72 90 75 54

• **Comité des Fêtes**
Présidente M^{me} Eveline Pattay - 04 50 85 09 63

• **Association Communale de Chasse Agréée de La Muraz**
Président M. David Clerc : 06 03 90 75 34

• **Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)** 04 50 95 15 32

• **Société de pêche « L'Amicale des Pêcheurs du Viaison »**
Président M. Jean-Marc Zavallone : 04 50 94 45 06

SERVICE SOCIAL DE REIGNIER

20 Grande-Rue, 74930 Reignier - 04 50 43 44 94
Ouverture du lundi ou vendredi
8h45-12 h et 13h45-17h30 (fermé le jeudi après-midi)

• **Épicerie sociale et solidaire**
• **Secours catholique**, 235, rue des Érables
Mme Sylvie Rosset 06 37 45 17 36

RELATIONS INTERCOMMUNALES : ADHÉSIONS

• **Syndicat intercommunal de Gestion des Déchets du Faucigny Genevois (SIDEFAGE)**

• **Syndicat de Gestion des Nomades (SIGETA)**

• **Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique**

• **Syndicat Mixte du Salève**

AUTRES SERVICES PUBLICS

• **Eau et Assainissement**
Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe
Reignier-Esery : 04 50 95 71 63
Dépannage eau : 06 83 74 42 06
Dépannage assainissement : 06 77 04 19 50

• **Communauté de Communes Arve et Salève, Reignier-Esery** : 04 50 43 46 14

• **Ordures ménagères** : Ramassage le lundi matin

• **Déchetterie de Reignier** : 1496, route des Rocailles
09 70 21 09 36 - **Rappel : badge indispensable !**
du 1^{er} avril au 30 septembre : du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30
du 1^{er} octobre au 31 mars : du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

• **Proxim'iti** : 04 50 25 63 24

Ramassage scolaire (vers Reignier-Esery, Annemasse et Ville-la-Grand) **ou Ligne régulière H** (vers Annemasse gare)

• **Covoiturage**
Réseau régional : movici.auvergberhonnealpes.fr
Réseau local : covoiturage-leman.org

• **Poste de Mornex** : Tél. 3631, www.laposte.fr, rubrique bureau de poste, code postal : 74560 La Muraz
Ouvert : mardi, jeudi : 8 h à 11 h / 16 h 45 à 18 h 30, mercredi : 14 h à 18 h 30 - vendredi : 16 h 45 à 18 h 30, samedi : 9 h à 12 h

• **Trésor Public/Perception** : 04 50 43 40 55
Le Florin, 2 rue du Docteur Goy, 74930 Reignier

• **Impôts service** : 0 810 467 687

• **Pôle Emploi** : Tél. 3949
21 avenue de Verdun, 74100 Annemasse

• **Mission Locale** : 04 50 95 20 50
26, avenue de Verdun, 74100 Annemasse

• **Allô service public** : Tél. 3939
(réponse aux questions administratives)

SERVICES MÉDICAUX

Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) : 04 50 82 20 00
558, route de Findrol, 74130 Contamine/Arve

Hôpital Privé des Pays de Savoie : 04 50 83 43 43
19, avenue Pierre Mendès France, 74100 Annemasse

Clinique des Vallées (neuropsychiatrie) : 04 50 95 48 48
2, rue Claude Debussy - 74100 Ville-la-Grand

SERVICES DIVERS

• **Animaux Secours - Refuge de l'espoir** - 04 50 36 02 80
74380 Arthaz - Animaux perdus/trouvés 24 h/24 et 7 J/7

• **Taxi Hervé Roch** : 06 25 94 18 31

• **Maison paroissiale de Reignier-Esery** : 04 50 43 40 50



www.lamuraz.com